

Le portrait du Journal du Palais

On Broadway

Loïc Sébile. Depuis dix ans à la direction de l'orchestre université Besançon Franche-Comté (OUBFC), ce Bisontin a donné naissance, dans la communauté de communes Loue Lison, à une compagnie et école de comédie musicale, de style Broadway. Un cas unique dans l'Est de la France. *Page 24*

Les EPV ont 20 ans

Yonne. Le label d'État Entreprise du patrimoine vivant (EPV) a fêté ses 20 ans cette année. Une grande journée de rencontres et d'échanges s'est tenue à Tonnerre, réunissant artisans, entrepreneurs, élus et partenaires. *Page 5*

Pesticides : la filière viticole réplique

Côte-d'Or. Après les résultats de l'étude PrestiRiv qui souligne l'exposition aux pesticides des riverains de vignobles, la filière met en avant ses engagements dans la réduction engagée depuis plus de 10 ans. *Page 6*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 15 à 20

Délinquance : un bilan « globalement positif »



Le préfet de la Côte-d'Or Paul Mourier, entouré du procureur de la République et des représentants des Forces de l'ordre a dressé un bilan du Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien, lancé

en début d'année, décliné par route distribuée aux préfets par le ministre de l'Intérieur, aujourd'hui démissionnaire, Bruno Retailleau. Si les chiffres attestent une délinquance globalement en

baisse, ils restent très préoccupants quant aux violences sexuelles, ainsi qu'aux violences liées au narcotrafic qui inquiètent fortement les élus. Si l'impression d'un mécanisme impossible à enrayer demeure - les sommes en jeu

étant colossales - l'État et la Justice se refusent à la résignation et soulignent, d'une part, la fermeté face aux consommateurs, mais aussi les actions de prévention, notamment vis-à-vis des plus jeunes. *Page 9*

Le Pôle véhicule du futur fait le point

Lors des traditionnelles rencontres de la filière automobile, organisées cette année à Mulhouse, le Pôle Véhicule du Futur a dressé un état des lieux du marché de la mobilité marqué à la fois par l'incertitude économique et une concurrence internationale exacerbée.

Ces rencontres de l'automobile ont également été l'occasion de remettre les Trophées de la performance aux trois entreprises ayant connu sur un an la meilleure amélioration parmi 13 indicateurs de performance industrielle, économique et humaine. *Page 4*

EDF toujours à fond sur la décarbonation. *Page 7*

R 28302 - 4988 - 2€

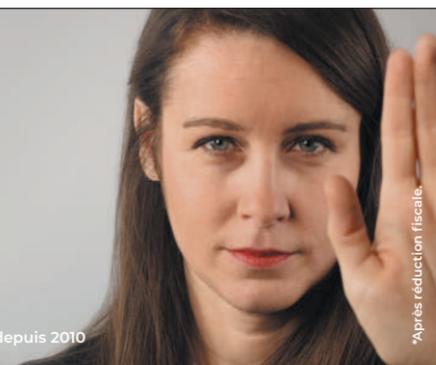


Anais a le pouvoir de détecter les mines avant qu'elles n'exploient pour 2,50€ /mois



Grâce au don mensuel on a tous le pouvoir de **changer le monde**, même à distance!
hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap international depuis 2010



*Après réduction fiscale.

Constructeur de bâtiments tertiaires et industriels



GROUPE GUITON
Concepteur Constructeur engagé

www.groupe-guiton.fr

Le Crédit Coopératif en BFC



Le Crédit coopératif actif en BFC

À l'occasion de la Semaine de la finance solidaire qui aura lieu du 10 au 17 novembre 2025, et alors que les associations font face à une baisse de financements publics, les dispositifs de finance solidaire permettent à celles-ci de bénéficier de ressources stables pour mener à bien leurs missions. En 2024, ce sont 7,1 M€ (dont plus de 187.000 € pour la Bourgogne Franche-Comté) qui ont ainsi été redistribués aux associations et fondations partenaires du Crédit Coopératif – actives dans les domaines de l'environnement, de la solidarité internationale ou pour une société plus juste (santé, handicap, accès au logement, protection de l'enfance en danger, lutte contre la pauvreté...). Soit une hausse de 15 % par rapport à 2023.

La comptabilité des indépendants



Les indépendants dépourvus d'experts-comptables

Acasi, cabinet d'expertise comptable en ligne 100 % dédié aux indépendants, a interrogé 3.401 travailleurs(ses) pour connaître les différences relationnelles des entreprises et des indépendants avec leur expert-comptable, dont 1.301 indépendants et 2.100 personnes travaillant en entreprises (employés, dirigeants). Le résultat est sans appel : plus de 81 % des entreprises déclarent avoir un expert-comptable alors que 49 % des indépendants naviguent sans accompagnement. Sur les 4,4 millions d'indépendants (source Insee 2022), il semble donc que 2,1 millions de freelances ne disposent pas de cet accompagnement.

L'obligation légale de la BDESE



La BDESE toujours à la peine

Depuis 2015, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent mettre à disposition du CSE et des délégués syndicaux une base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE). Dix ans après l'entrée en vigueur de l'obligation légale, le 4^e baromètre des Éditions Tissot sur son déploiement et ses usages révèle que 30 % des entreprises soumises à l'obligation légale ne s'y sont toujours pas conformées, principalement par manque de temps. 54 % des répondants déclarent avoir terminé en août 2025 de saisir leurs données de l'année 2024 (+ 5 points vs 2024). La digitalisation séduit près de 9 entreprises sur 10 ; 44 % des entreprises privilégient des solutions de partage de dossiers ; 39 % se sont équipées d'une solution dématérialisée. Seuls 9 % des répondants utilisent encore une version papier.

baromètre

Son jeu « Conduire sa Vie » s'est imposé comme un outil ludique et pédagogique dont la deuxième édition prouve que l'entrepreneure affirme sa place dans un marché du jeu de société concurrentiel.



Céline Cazé, de la phobie de la conduite à l'entrepreneuriat du jeu

Au départ, rien ne prédestinait Céline Cazé à se lancer dans la création de jeux de société. Pédagogue passionnée par les outils de connaissance de soi, elle s'est d'abord confrontée à une peur tenace : sa phobie de la conduite. C'est en la dépassant qu'elle découvre la puissance symbolique des panneaux routiers. « L'idée est venue comme une évidence, raconte-t-elle. On tient une idée, puis on se lance, et après... Il faut y croire. » De cette expérience intime naît Conduire sa Vie, présenté comme le « Mille Bornes du développement personnel ». Un jeu pensé pour trois publics : les enfants qui découvrent la signalisation, les adolescents qui aiment inventer des histoires, et les adultes qui y trouvent matière à réflexion et à cohésion.

Mais au-delà de la création, Céline Cazé s'est confrontée à une réalité bien plus pragmatique : celle des modèles économiques. La première édition du jeu a bénéficié d'une aide publique de 10.000 €, couvrant les frais de fabrica-

tion. Pour la deuxième, elle a fait le choix plus risqué de produire elle-même 2.000 exemplaires. « Si j'arrive à écouler mon stock, j'ai des prix négociés d'achat et je garde un euro sur la vente, plus un euro de droits d'auteur », explique-t-elle. Un pari qui engage ses fonds propres, mais qui ouvre aussi la perspective d'un meilleur retour sur investissement.

UNE CRÉATRICE FACE AUX DÉFIS D'UN MARCHÉ DISPUTÉ

L'aventure de Céline Cazé ne se résume pas à un produit : c'est aussi une trajectoire d'autrice-entrepreneuse. Après neuf mois de travail à temps plein sur son projet, elle a intégré le catalogue de l'éditeur Le Souffle d'Or, un gage de crédibilité et de diffusion nationale. Reste que la concurrence est rude. En France, le marché du jeu de société, estimé à 1,5 Md €, est dominé par des éditeurs capables de proposer des titres à 13 €. Avec un prix public fixé à 24 €, Conduire sa Vie doit se distinguer par sa valeur ajoutée pédagogique et symbolique.

Cette singularité, Céline Cazé la revendique. Son jeu est pensé comme un outil hybride : moyen ludique pour apprendre le Code de la route, support de travail pour les enseignants, brise-glace pour les formateurs ou encore ressource pour les thérapeutes. Une polyvalence qui lui permet d'atteindre des communautés variées et de fidéliser ses joueurs. Pour l'autrice, c'est aussi une manière d'assumer sa double casquette : créatrice passionnée et entrepreneuse attentive aux réalités économiques. « Mon envie, confie-t-elle, c'est que le jeu aille au-delà des initiés et trouve sa place dans le grand public, dans les magasins spécialisés. »

Avec cette deuxième édition enrichie, Céline Cazé espère franchir un nouveau cap. Plus qu'un simple succès commercial, Conduire sa Vie illustre le cheminement d'une créatrice bourguignonne qui, en transformant une peur personnelle en moteur créatif, a trouvé une place singulière dans un marché ultra concurrentiel.

Enzo Beaudet

Ils bougent.

BESANÇON : LE 59^E CONCOURS INTERNATIONAL DE JEUNES CHEFS D'ORCHESTRE A LIVRÉ SON VERDICT.

Le Japonais **Satoshi Yoneda** est le lauréat du Grand prix de direction de ce concours extrêmement prisé et très relevé. Après une semaine de marathon musical, l'ultime épreuve de direction était jouée en conditions de concert. Les trois finalistes ont eu 40 minutes pour convaincre, dirigeant le Deutsche Radio Philharmonie dans un programme incluant la création mondiale et commande du Festival : Delirium Scherzo, du compositeur en résidence Régis Campo. À l'issue de cette dernière journée de compétition, le jury international a donc désigné à l'unanimité Satoshi Yoneda (29 ans) comme vainqueur du Grand prix de direction 2025. Le jury a par ailleurs décidé de décerner à l'unanimité une Mention spéciale au Chinois Tianyi Xie, benjamin du Concours âgé de seulement 21 ans, saluant son « talent incroyable et son immense potentiel ». Le jeune chef a par ailleurs remporté le Coup de cœur du public et le Coup de cœur de l'orchestre, avec des votes très serrés pour ces deux récompenses.

DIJON : UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE AU TA DE DIJON.

Depuis le 1^{er} septembre 2025, **Anne-Laure Chenal-Peter**, est la nouvelle présidente du tribunal administratif de Dijon. Dans ses précédentes fonctions, celle-ci a été présidente du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, présidente de chambre à la cour administrative d'appel de Marseille.

décideurs

NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr



DIJON-DOYEN

"Rêves d'enfants malades"

14^{ÈME} ÉDITION

BAPTÊME
SUR PISTE

DE NOMBREUSES
ANIMATIONS
ET DES SPECTACLES

100
vehicules
de prestige



ENTRÉE — UN DON DE 5€
Gratuit jusqu'à 14 ans

Circuit Dijon-Prenois
de 9h à 17h



SAMEDI 11 OCTOBRE 2025

ORGANISATION LIONS CLUB DIJON DOYEN - CONTACT : REM2022@GMX.COM

En partenariat avec le club Ferrari France et le circuit Dijon-Prenois

ENTREPRISES

Automobile : entre résilience et nécessaires transformations

Région BFC. Lors des traditionnelles rencontres de la filière automobile, le Pôle Véhicule du Futur a dressé un état des lieux du marché de la mobilité marqué à la fois par l'incertitude économique et une concurrence internationale exacerbée.



Mardi 16 septembre, près de Mulhouse à la Maison du territoire, siège social de Mulhouse Alsace Agglomération, le Pôle Véhicule du Futur (PVF), qui déploie son action aussi bien dans les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, a rappelé, à travers des mots de son président Thierry Tournier, combien la filière automobile française et plus particulièrement la sous-traitance traversaient une période de profondes mutations. « Depuis 2020, ce secteur industriel a absorbé des chocs majeurs : la pandémie, la crise des semi-conducteurs, la guerre en Ukraine, et la hausse des droits de douane. Les sous-traitants doivent désormais faire face à une conjoncture incertaine marquée par une demande volatile, une pression accrue sur les coûts et une concurrence internationale exacerbée », précise Thierry Tournier.

ÉLECTRIFICATION : VIRAGE BRUTAL À NÉGOCIER

Bien que la bascule vers l'électrique soit « moins rapide que prévue il y a deux ans », elle reste impérative pour la filière. Les entreprises de sous-traitance se trouvent en première ligne pour gérer la baisse des volumes de pièces pour véhicules thermiques et la montée en puissance des composants électriques et électroniques.

Cependant, ce mouvement n'est pas sans friction. « L'ralentissement des ventes de véhicules électriques en Europe, provoqué notamment par le retrait progressif des aides publiques et la concurrence des pays asiatiques, contraint les acteurs à revoir leurs stratégies d'investissement, à diversifier leur portefeuille clients et à décaler certains projets », affirme le président. Pour rester compétitifs, face à des acteurs mondiaux bénéficiant de coûts de production plus bas et d'une intégration verticale plus poussée, « les sous-traitants français doivent massivement investir dans la R&D et la digitalisation. La maîtrise des logiciels embarqués et des systèmes de gestion intelligente est devenue un enjeu clé pour les équipementiers ». Parallèlement, la hausse des coûts (énergie, matières premières, salaires) pèse fortement sur la rentabilité.

PRODUCTION MONDIALE ATONE ET EUROPE EN RECUL

En 2024, la production automobile mondiale affiche une stabilité globale. « La zone Biélorussie, Russie, Ukraine et Serbie connaît un rebond porté par l'implan-

tation croissante des constructeurs chinois en Russie. Ces derniers reprenant, souvent à moindre coût, des usines abandonnées par les Européens suite à leur retrait du marché russe », développe Ludovic Party, directeur filière et excellence opérationnelle au PLV. L'Asie, la Chine reste « un géant incontesté mais sous tension ». Confrontée à des risques de surcapacités et à une compétition interne acharnée (plus d'une cinquantaine de marques créées), elle ne limite plus sa stratégie aux seuls 100 % électriques et cherche activement à exporter, l'Europe représentant une cible intéressante en raison de moindres barrières à l'entrée comparées aux États-Unis, « où la politique tarifaire agressive de Washington pousse à la relocalisation ». Inversement, l'Europe se trouve en stagnation et n'a pas retrouvé ses niveaux de production pré-Covid. Le marché y est largement soutenu par les acheteurs professionnels, qui représentent, selon les pays, entre 60 et 70 % des achats. Par ailleurs, la location longue durée et la location avec option d'achat représentent désormais plus de 50 % des achats de véhicules sur le Vieux Continent.

En termes de production, l'Allemagne reste le premier producteur européen (4,5 millions de véhicules par an), suivie de l'Espagne, dont la courbe montre une accélération prévue entre 2027 et 2028, se démarquant progressivement de la France. Si les barrières douanières sont mises en place pour les véhicules électriques chinois, des contournements persistent (par exemple, importation de



véhicules hybrides ou fabrication délocalisée en Thaïlande). Un point de friction majeur concerne la réglementation future. « Des discussions ont lieu avec Bruxelles pour aborder une clause de révision permettant potentiellement d'assouplir la règle très stricte des 100 % de véhicules à batterie en 2035 », évoque Ludovic Party. Les constructeurs évoquent la réalité du marché et les obstacles majeurs (déploiement des bornes de recharge, disponibilité d'électricité décarbonée, prix, réticences des ménages) pour atteindre cet objectif strict. Ils plaident pour davantage de liberté technologique et la possibilité de maintenir une proportion de véhicules qui ne seraient pas à zéro émission en 2035. Actuellement au

sein des immatriculations européennes, les différents types d'hybrides étant ceux qui progressent le plus significativement.

Sur le plan local, les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, deuxième et troisième régions productrices en France (grâce notamment aux sites de Mulhouse/Batilly et Sochaux), représentent ensemble 31 % de la production française. Cependant, le volume de véhicules fabriqués dans ces deux régions a été presque divisé par deux depuis 2019. Face à ces défis, les pouvoirs publics, conscients des enjeux, renforcent les dispositifs d'accompagnement, notamment via les aides à la décarbonation des sites de production et à la formation des salariés. « La reconversion des compé-

tences vers l'électronique, la robotique et la maintenance des nouvelles technologies est un chantier prioritaire pour éviter les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, argue Thierry Tournier. Le Pôle Véhicule du Futur, en lien avec les régions, joue un rôle essentiel dans l'accompagnement de la modernisation des usines et le développement de nouveaux produits... La pérennité de la filière passera par des partenariats stratégiques, la mutualisation des investissements et une intégration dans des écosystèmes industriels plus larges tels que la batterie, l'hydrogène et le recyclage ».

Envoyé spécial à Mulhouse, Frédéric Chevalier

Trophées de la performance : les lauréats 2024



Comme chaque année, les rencontres de l'automobile organisées par le Pôle Véhicule du futur sont l'occasion de remettre les Trophées de la performance aux trois entreprises ayant connu sur un an la meilleure amélioration parmi 13 indicateurs de performance industrielle, économique et humaine, allant des retours usines à la performance énergétique en passant par

le taux d'absentéisme, l'accidentalité, la rotation des stocks, la valeur ajoutée par personne, ou encore le taux de service et le coût des rebuts et des retouches. Cette année, les lauréats sont : GrisGroupe à Lesménils (54), société familiale née il y a 40 ans, spécialisée dans les rondelles de fixation, réalisant un CA de 60 M€ à 70 % dans le secteur automobile ; Décolletage Jura à Cham-

pagnole (39), spécialiste du décolletage de pièces en acier inoxydable, dont 80 % de son CA (18 M€) est lié à l'automobile ; et LISI Automotive Former à Dasle (25), qui a investi 3M€ sur trois ans pour rester compétitif et garantir le zéro aux 250 millions de pièces produites par an, dont 70 % à destination de l'export, en Europe pour l'essentiel.

Aux deux extrémités de la photo : Thierry Tournier et Ludovic Party, respectivement président et directeur filière et excellence au Pôle Véhicule du Futur. Au centre : les lauréats des Trophées de la Performance 2024. Crédit : JDP.

Yonne. Le label d'État Entreprise du patrimoine vivant (EPV) a fêté ses 20 ans cette année. À l'occasion, une grande journée de rencontres et d'échanges s'est tenue à Tonnerre, réunissant artisans, entrepreneurs, élus et partenaires.

Le label EPV fête ses 20 ans et se tourne vers l'avenir

Créé en 2005 par Renaud Dutreil, sur le modèle japonais des « trésors vivants », le label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) distingue des entreprises aux savoir-faire rares et d'excellence. Aujourd'hui, près de 1.500 structures – des TPE familiales aux grandes maisons de luxe – portent ce sceau officiel de reconnaissance. Pour marquer ses 20 ans, c'est à Tonnerre que le réseau a choisi de se rassembler. La Bourgogne Franche-Comté fut en effet l'une des premières régions à structurer une association active autour du label. « C'est une journée par les EPV et pour les EPV », a lancé Édouard Dumas, président du réseau excellence EPV BFC, en accueillant les participants sous la halle.

Président national du label depuis 2020, Tristan Dewitte n'a pas manqué de rappeler les fondements du label. « Dès l'origine, il s'agissait de reconnaître un savoir-faire rare, porté par l'ensemble d'une entreprise. » Sous son impulsion, le maillage territorial s'est considérablement renforcé :

toutes les régions françaises disposent désormais d'une association, elles-mêmes fédérées au niveau national. Aujourd'hui, le label EPV s'impose comme un vecteur d'identité économique et culturelle française, à la croisée des traditions artisanales et de l'innovation industrielle.

DES AMBITIONS FORTES POUR L'AVENIR

L'État a fixé un cap clair : atteindre 2.500 entreprises labellisées dans les prochaines années. Un objectif que Tristan Dewitte juge réaliste. « Beaucoup d'entreprises ignorent encore l'existence du label, alors qu'elles possèdent un savoir-faire comparable à celles déjà reconnues. Notre rôle est de les identifier et de les accompagner. » Après la crise de la Covid, qui avait fait chuter le nombre de labellisés à 1.200, le réseau est déjà reparti de l'avant, avec 1.500 entreprises certifiées aujourd'hui. Mais l'avenir ne se joue pas seulement dans les chiffres. Le président mise sur une nouvelle dynamique : la structuration en filières. Patrimoine bâti, gastronomie, mode, luxe, beauté, équipements de la personne... Autant de secteurs où les EPV doivent apprendre à se fédérer.



De gauche à droite : Caroline Delage, l'animatrice de la journée, Nicolas Soret, maire de Joigny et vice-président du conseil régional Bourgogne Franche-Comté, Paul Mourier, préfet de la région BFC, Daniel Bernard, écailliste à Sens et néocertifié, et Antoine Terrasson, directeur des certifications. Crédit : JDP.

« L'idée est de permettre aux entreprises de répondre ensemble à des marchés, d'être mieux identifiées par leurs prescripteurs - architectes, chefs, designers - sans se concurrencer. Nous travaillons à des feuilles de route communes », explique-t-il. Le chemin n'a pourtant pas été sans embûches. Changement d'opérateur,

incertitudes budgétaires, menace de disparition du label dans la Loi de finances 2024... Autant de crises surmontées grâce à la mobilisation. « Nous avons su alerter nos relais politiques, notamment au Sénat. Le budget a été rétabli et la stabilité retrouvée. Cela nous a renforcés », insiste le président du label. À Tonnerre, la journée

s'est conclue par la remise solennelle des diplômes EPV au marché couvert. « Ce type de journée demande un investissement personnel fort. Chacun d'entre nous représente une part du label, et c'est ce qui fait sa force », a clôturé Édouard Dumas.

Enzo Beaudet



OCTOBRE *rose*
Sensibilisation au dépistage
du cancer du sein

Se dépister,
c'est prendre soin
de sa santé.



HÔPITAL & CENTRE DE RECHERCHE
100% EXPERT DU CANCER

Reconnu d'utilité publique, le CGFL est habilité à recevoir des dons, ce qui ouvre le droit à des réductions d'impôts.



Yonne. Inaugurée en septembre 2025, l'unité de méthanisation de Pont-sur-Vanne a été pensée par Dominique Goffart dans le cadre de la conversion de ses cultures au bio. Elle produit du gaz de ville tout en contribuant à la protection des captages d'eau potable.

Quand la luzerne devient énergie et protège l'eau

Exploitant avec son frère 350 hectares de terres agricoles dans le Pays d'Othe, Dominique Goffart a trouvé une solution originale pour recycler ses surplus de luzerne semence : un méthaniseur. Comme beaucoup d'agriculteurs du secteur, il s'est converti au bio sous l'impulsion d'Eau de Paris, soucieuse de protéger les captages dont ceux de la Forêt d'Othe qui fournissent 20 % de l'eau potable de la capitale.

L'agence Eau de Paris encourage en effet le développement de l'agriculture biologique depuis le début des années 2000 avec un programme pilote dans la vallée de la Vanne en 2008. Lancé officiellement en 2010, le dispositif est renforcé en 2020. Deux ans plus tard, 115 agriculteurs rejoignaient le programme. Dominique Goffart indique avoir bénéficié d'une aide financière nationale pendant cinq ans (environ 300 € par hectare), puis de l'agence de l'eau Seine Normandie (environ 200 € par hectare).



Dominique Goffart. Crédit : JDP.

Le projet de méthaniseur représente un investissement d'environ 6,5 M€, soutenu par cinq autres agriculteurs du territoire (environ 10 % du capital chacun) et à hauteur de 20 % par le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne. Il est subventionné à hauteur d'1M€ par l'Ademe - l'Agence de transition énergétique - et le Feder (Fonds européen de développement régional). Lancé en 2016, le chantier avait cependant pris du retard : la première pierre n'a été posée qu'en septembre 2022 en raison d'oppositions locales. Malgré ces obstacles, Dominique Goffart est resté déterminé.

DES DÉCHETS ORGANIQUES À LA PRODUCTION DE GAZ

Les cultures de l'exploitation sont vendues à la Cocebi



L'unité de méthanisation de Pont-sur-Vanne. Crédit : JDP.

(Coopérative céréalière biologique de Bourgogne). En revanche, la luzerne semence cultivée sur 25 à 30 % de la surface agricole ne bénéficie pas encore de contrat. À défaut d'avoir un élevage personnel de bovins pour la consommer, la solution du méthaniseur semblait la plus simple et surtout la plus sécurisante financièrement. Dominique Goffart est sous contrat de 15 ans avec GRDF « avec un prix minimum. Je ne dis pas que je vais m'enrichir avec ça, mais quand je viens une heure, c'est une heure payée », précise l'agriculteur.

D'un hectare et demi, ce site de méthanisation dispose de quatre silos dont un de 6.000 tonnes et deux de

3.000 tonnes afin de stocker les déchets organiques : de la luzerne, mais également du fumier amené par les éleveurs (20 %) et de la paille (20 %). Un total de 10.900 tonnes de matières par an, soit 30 tonnes par jour, nourrissent la machine, traitées par un digesteur d'une capacité de 1.800 m³, tout bonnement digérées comme le ferait une vache. Le digestat est ensuite répandu sur les cultures. Tandis que le méthane (55 % du gaz brut), une fois épuré, repart dans les canalisations souterraines de GRDF pour alimenter le réseau de gaz de la ville de Sens, à raison de 120 m³ par heure.

Floriane Boivin

Côte-d'Or. Après les résultats de l'étude PrestiRiv qui souligne l'exposition aux pesticides des riverains de vignobles, la filière met en avant ses engagements dans la réduction engagée depuis plus de 10 ans.

Riverains et pesticides : la viticulture française réaffirme ses engagements

L'étude PrestiRiv menée par Santé publique France et l'Anses (l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), inédite par l'ampleur et la diversité des échantillons collectés (air ambiant et intérieur, poussières, urines, cheveux, aliments autoproduits) et par son maillage territorial (265 sites dans six régions viticoles), a permis de comparer l'exposition des personnes vivant près des vignes et de celles vivant loin de toute culture sur une durée de quatre ans. Menée auprès de 1.946 adultes et 742 enfants, l'étude a conclu que les riverains proches des vignes présentent un risque d'exposition plus élevé, notamment

pendant les périodes de traitement. Une étude qui préconise donc l'importance de réduire leur recours conformément aux recommandations de Santé publique France et de l'Anses et à la stratégie nationale Ecophyto 2030.

20% DE SURFACE EN BIO

Cette étude, la filière viticole, loin de la dénoncer, s'en empare : « Nous attendions avec intérêt ces résultats. Nous vivons au cœur de nos vignes avec nos familles, nos salariés, nos voisins et amis. Le sujet de l'utilisation des pesticides s'inscrit dans un débat de société qui nous concerne tous : pouvoirs publics, chercheurs, viticulteurs, parties prenantes et citoyens », a souligné Bernard Farges, président du comité national des interprofessions

des vins à appellation d'origine et à indication géographique (CNIV) dans un communiqué. Mais il tient aussi à préciser que : « La viticulture française est le secteur agricole le plus avancé en matière de transition écologique ». Pour preuve les chiffres avancés par le CNIV : la France s'impose parmi les tout premiers vignobles bio au monde avec plus de 20 % des surfaces désormais conduites en agriculture biologique et 88% des surfaces viticoles engagées dans une certification environnementale. Entre 2013 et 2024, on enregistre une hausse de 56% de l'utilisation de produits de biocontrôle dans les vignes qui remplacent les produits de synthèse, en baisse de 38%.

En Bourgogne, Thiébauld

Huber, président de la confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB), également viticulteur à Meursault, confirme qu'il s'agit là d'un engagement collectif : « Lorsque nous pouvons éviter ces produits, nous le faisons. Nous pouvons aller encore plus loin mais nous ne réussirons pas seuls ! Les firmes qui fabriquent les pesticides doivent faire évoluer leurs produits avec des solutions alternatives. Nous ne devons pas nous retrouver en situation d'impasse technique, l'avenir de la viticulture française en dépend. L'État a aussi un rôle à jouer en améliorant dès à présent les procédures d'homologation de substances, en particulier celles de biocontrôle ».

Antoine Gavory

Chroniques informatiques

EN COLLABORATION AVEC FRANCK HISSBACH, INFORMATICIEN PASSIONNÉ DEPUIS 1985 QUI PROPOSE DE DÉCODER/DÉMYSIFIER DES TERMES TECHNIQUES SOUVENT UTILISÉS MAIS TROP PEU EXPLIQUÉS AVEC DES MOTS SIMPLES.

IA : qui maîtrise qui ?



Plus besoin d'être comptable pour faire de la comptabilité.

Plus besoin d'être informaticien pour créer du code. Plus besoin de savoir dessiner pour créer un tableau.

Plus besoin de savoir

écrire pour rédiger des articles.

Est-ce que ces promesses alléchantes/perturbantes sont notre présent ou notre avenir ?

Nous pourrions facilement le croire. Désormais, les outils d'IA ne requièrent plus de savoir technique pour obtenir une réponse. Obtenir une réponse via l'IA ou internet, ce n'est pas disposer de la vérité.

Dans les IA génératives (comme ChatGPT, Gemini, Mistral, Copilot, et autres), la source principale de leur méga base de données est Internet. Pour s'entraîner à répondre, les IA grand public ont absorbé les informations disponibles du web. Vous l'avez certainement remarqué, le cyber espace n'est pas forcément une encyclopédie exacte, et contient çà et là des contradictions. Une fois que l'on sait cela, doit-on pour autant arrêter de poser nos questions aux IA ? Pas nécessairement, mais il faut systématiquement douter des informations et les croiser avec d'autres sources.

Si vous demandez par exemple la bibliographie de Napoléon en 2 pages, vous aurez probablement 3 à 5 erreurs sur une date, un lieu ou une anecdote. Sans avoir besoin de se former à l'informatique, il est essentiel de comprendre comment les réponses sont faites.

Il faut savoir poser les questions correctement (prompt). Pour une utilisation professionnelle, il est important d'utiliser des sources de données spécialisées dans le domaine du questionnement pour obtenir des réponses avec un niveau de pertinence acceptable.

L'IA ne doit pas remplacer notre esprit critique, mais bien nous aider à compléter et synthétiser nos réflexions, à condition de savoir s'en servir.

J'aurai l'occasion dans les prochaines chroniques d'évoquer des sujets autour de l'IA, comme les LLM, l'éthique, l'utilité, la créativité, l'empreinte, la méfiance...

Côte-d'Or

820.000 € POUR RÉNOVER LA CÔTE-D'ORIENTE.

Le conseil départemental de Côte-d'Or va réaliser des travaux de réfection de la couche de roulement de la Côte-d'Orient (ex-A38), sur une section de 2.200 m au niveau de la commune de Remilly-en-Montagne, dans le sens Dijon - Pouilly-en-Auxois. Ces travaux, réalisés par l'entreprise Eurovia, débuteront le 6 octobre avec la rénovation des ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement, suivie de la mise en œuvre de la couche de roulement en enrobé puis de la mise aux normes des glissières de sécurité et de la signalisation horizontale. Le rétablissement de la circulation est prévu le 24 octobre, sous réserve de conditions climatiques favorables. Le montant total des travaux s'élève à 820.000 € TTC, entièrement financés par la collectivité. Plus d'informations sur le site dédié :

en bref

♦ inforoute21.fr

Région BFC. Le groupe EDF en BFC s'investit dans la décarbonation suite aux travaux de la COP territoriale en mobilisant sa R&D. L'énergéticien se mobilise également localement pour lutter contre la précarité énergétique et à l'international en soutenant l'association Électriciens sans frontières.

Le groupe EDF mobilisé dans les trajectoires de décarbonation

Dijon Mobiliser la R&D d'EDF en BFC pour répondre au défi de la décarbonation : voici l'engagement que Carmen Munoz-Dormoy, directrice à l'action régionale du groupe EDF, a souhaité affirmer lors d'une rencontre avec la presse le 1er octobre dernier dans les locaux de l'énergéticien à Dijon. Une action qui fait suite aux travaux de la COP régionale dont EDF a été un contributeur majeur et qui a permis, d'abord, de rappeler quelques chiffres : en BFC, en 2020 (chiffres de l'Observatoire régional et territorial énergie climat air), 82 TWh ont été consommés, « avec une prévalence des énergies fossiles, souligne Carmen Munoz-Dormoy, s'appuyant sur des chiffres de 2019 : 61,7 % des énergies finales consommées sont d'origine fossile, dont 43,5 % de produits pétroliers et 18,2 % de gaz fossiles. Dans notre région, l'électricité ne représente que 23,6 % de la consommation finale d'énergie ». Le solde est surtout constitué de biomasse (bois), la chaleur renouvelable (3,5 %) et les biocarburants (0,2 %) représentant une part négligeable. Un constat qui ne cadre absolument pas avec la stratégie nationale bas-carbone cadrée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte dont EDF est naturellement l'un des acteurs. Une décarbonation qui a pourtant pour vocation non seulement de répondre ces objectifs environnementaux, mais aussi, dans le contexte géopolitique actuel, celui, crucial, de la souveraineté énergétique de notre pays.

DES TRAJECTOIRES « RÉALISTES »

À ce titre, le groupe a lancé des études prospectives régionales, mobilisant non seulement ses ressources internes de R&D, mais aussi les parties prenantes lors d'ateliers afin de confronter les études à la réalité et coconstruire « des trajectoires de décarbonation réalistes et adaptées aux spécificités régionales, en intégrant les enjeux techniques, économiques et régionaux ». Une réunion de présentation a permis d'identifier les axes

prioritaires selon les participants : transports (35 % de la consommation énergétique finale mais 56 % des émissions de gaz à effet de serre [GES] en BFC), le bâtiment (24 % des émissions de GES), l'industrie (14 %), l'agriculture (6 %). Le numérique sera également à l'ordre du jour des ateliers.

Le premier de ceux-ci, fin septembre, a donc porté sur les trajectoires de décarbonation du transport, avec un focus sur les mobilités lourdes - la Fédération régionale des transports routiers était ainsi partie prenante et représentée par son président Sylvain Baudry, de même que BFC ME (Bourgogne Franche-Comté mobilité électrique). Si le marché du véhicule électrique (privé ou de flottes) a connu un ralentissement avant, semble-t-il, une reprise récente grâce à la prolongation du dispositif de leasing social en 2025, celui des mobilités lourdes est encore marginal. Mais Carmen Munoz-Dormoy est d'un optimisme à toute épreuve qui s'appuie notamment sur une avancée tangible localement : la conversion, en cours, de la flotte des transports Alainé (Saône-et-Loire) vers l'électrique. « L'année dernière, 10 % des camions vendus en France étaient électriques », souligne-t-elle encore. Les travaux de ce premier atelier ont en tout état de cause permis de dégager quelques conclusions claires pour servir des trajectoires réalistes et économiquement soutenables : l'électrification directe des parcs (jusqu'à -90 % de GES sur le cycle de vie grâce au mix nucléaire-énergies renouvelables en France) avec un impact environnemental des batteries « en nette réduction, grâce au recyclage et à l'économie circulaire ». Les travaux vont se poursuivre jusqu'à fin 2025 avec d'autres ateliers sur les différentes thématiques précédemment évoquées. Une restitution générale est prévue à l'issue.

Un souci d'accès à l'énergie qui va bien au-delà de la région puisque la rencontre s'est achevée par la signature de renouvellement de la convention qui lie le groupe EDF en BFC avec la branche locale de l'ONG Électriciens sans frontières, qui œuvre pour permettre l'accès à l'électricité à des populations en zones sous-occupées (telle l'Afrique subsaharienne), après des événements climatiques graves (Mayotte post-cyclone Chido) ou, pour la première fois, en zone de guerre, puisque l'association est intervenue en Ukraine. L'électrification ne concerne « que des bâtiments publics comme des écoles, des dispensaires ou pour équiper des puits », précise Pascal Pronot, responsable des partenariats BFC pour l'association. L'ap-

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

port du groupe EDF consiste notamment à faciliter l'engagement de ses salariés bénévoles pour ces missions humanitaires en prenant en charge une partie du temps qu'ils souhaitent leur consacrer.



Carmen Munoz-Dormoy et Pascal Pronot signent la convention de coopération entre le groupe EDF et l'association Électriciens sans frontières dans les locaux d'EDF BFC à Dijon Valmy. Crédit : JDP.

ménage consacre plus de 8% des revenus aux dépenses d'énergie. Sur le plan local, le groupe EDF soutient, à son niveau, ses clients (295.000 ménages BFC sont en situation de vulnérabilité énergétique, soit 24 %), selon plusieurs axes : prévention, pour « aider les gens à bien consommer l'énergie et à ne pas surconsommer » avec des travaux de R&D et des conseillers dédiés, l'accompagnement de la rénovation des logements (le parc en BFC étant, au niveau national, un des plus dégradés) et bien sûr les chèques-énergie et l'aide à l'accès au fonds de solidarité pour le logement. Enfin, réaffirme la directrice régionale, même en cas d'impayés, l'accès à l'électricité n'est jamais complètement coupé.

À L'INTERNATIONAL AUSSI

Autre point évoqué, la précarité énergétique (définie par l'ONPE, l'Observatoire national de la précarité énergétique, lorsque le

Yonne

GANG OF PIZZA OUVRE TROIS DISTRIBUTEURS. Cet été, la deuxième franchise alimentaire française a inauguré trois nouveaux points de vente dans le département, portant à six le nombre de distributeurs automatiques en service. « Précurseur dans son domaine, Gang of Pizza propose des pizzas de qualité, préparées chaque matin par Steve Protat et Gilles Campino pour les distributeurs de Villeneuve-sur-Yonne et Pont-sur-Yonne (dans leur atelier local situé à Pont-sur-Yonne) et par Philippe Delaval pour le distributeur de Toucy (dans son atelier local d'Auxerre) », précise la franchise créée il y a plus de huit ans à Lisieux dans le Calvados. « Implanté dans les villages et les villes de l'Yonne, Gang of Pizza permet la création en moyenne de quatre emplois pour six distributeurs installés. » Après avoir inauguré plus de 575 points de ventes sur le territoire national, l'entreprise qui a réalisé un chiffre d'affaires estimé à plus de 32 M€ l'an dernier s'est attaquée en 2025 au marché allemand.

AUXERREXPO ORGANISE SON PREMIER SALON APPOORTEUR DE SOLUTIONS AUX ENTREPRISES. Le 9 octobre prochain, Centre France Parc Expo organise Yonne Business Solutions, en partenariat avec la CCI de l'Yonne et la Maison de l'entreprise. Autour de trois thématiques - la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les enjeux du recrutement et les nouvelles technologies -, près d'une quarantaine d'exposants proposeront aux participants des solutions pour améliorer la productivité des entreprises. Au programme : trois conférences, dix ateliers et deux rencontres networking.

♦ auxerrexpo.com/je-9-oct-25-yonne-business-solutions/.fr

en bref

Emmanuelle de Jesus

Business Industries

Un Salon industriel & Des Rendez-vous d'affaires organisés

DIJON

5^{ème} ÉDITION

26 & 27 NOVEMBRE 2025 - Parc des expositions de Dijon

2 JOURS DÉDIÉS À L'INDUSTRIE

- ♦ 200 exposants / sous-traitants
- ♦ Une convention d'affaires avec des acheteurs invités
- ♦ Un forum emploi formations & métiers
- ♦ Des technologies de pointe en action : workshop, ateliers, démonstrations machines, animations, ia, etc.
- ♦ Un plateau TV avec des interventions d'experts pour traiter les grands enjeux industriels actuels et futurs



RÉSERVEZ VOTRE STAND

info@businessindustries-dijon.com

02 52 41 10 10

www.businessindustries-dijon.com

Suivez-nous sur :

Région BFC. SNCF Réseau a investi 1,5 M€ dans les moyens de relevage, les bâtiments et équipements depuis 2023 en région Bourgogne Franche-Comté pour renforcer la sécurité des interventions et améliorer la performance des opérations de dégagement du réseau.

Un poids-lourd du relevage nommé Kirow



Longuede 14 m et capable de soulever jusqu'à 150 tonnes, la grue Kirow est la seule grue ferroviaire de ce type en France à intervenir sur tout le territoire français. Ce mastodonte avec ses caractéristiques impressionnantes (23 mètres de portée, une rotation à 360°, 108 tonnes, une vitesse de 100 km/h en acheminement et de 16 km/h en intervention) basé en Côte-d'Or sur le site de Perrigny-lès-Dijon au technicentre de maintenance SNCF est entré en action pour une démonstration exceptionnelle de dégagement du réseau ferré à Dijon.



À gauche : la grue Kirow est la seule grue ferroviaire de ce type en France à intervenir sur tout le territoire français. Propriétaire depuis 2005, SNCF Réseau assure l'entretien et le dégagement des voies grâce à ce géant d'acier basé à Dijon, sur le site de Perrigny au Technicentre de maintenance SNCF.

À droite : la salle de la commande centralisée du réseau à Dijon qui gère, à la façon des aiguilleurs du ciel, la circulation en temps réel des trains sur l'ensemble des 3.000 km de voies du réseau BFC. Crédit : SNCF Réseau/ Archives JDP.



Maxime Chatard, directeur régional de SNCF Réseau en Bourgogne Franche-Comté. Crédit : Archives JDP.

430 M€ INVESTIS PAR SNCF RÉSEAU DANS LA RÉGION

SNCF Réseau a investi 1,5 M€ dans les moyens de relevage, les bâtiments et équipements depuis 2023 en région BFC pour renforcer la sécurité des interventions et améliorer la performance des opérations de dégagement. Son arsenal de maintenance du réseau

- l'un des plus dense de France avec ses 3.000 km de voies, de la voie rapide aux dessertes fines - compte, en plus de la grue Kirow, un poids-lourd d'intervention équipé pour intervenir directement sur site et relever puis remettre sur la voie du matériel ferroviaire (locomotives, automoteurs...);

un véhicule routier d'intervention permettant aux équipes d'arriver rapidement sur place et de réaliser des actions spécifiques en cas de chocs, défauts d'essieux, problèmes de pantographe... ainsi qu'un wagon de secours dédié au transport de matériel technique par rails, comme le chariot de rapatriement

d'essieux et le faux bogie remplaçant temporairement le bogie pour acheminer des wagons endommagés. SNCF Réseau compte aussi six équipes d'astreinte relevage composées de 7 agents, se relayant 24 h/24. Ce dispositif permet ainsi de maintenir la circulation des trains et de

faire face aux aléas avec des résultats notables, indique Maxime Chatard, directeur régional SNCF Réseau en BFC, puisque la région affiche « un des meilleurs résultats de régularité de France : 93 % ». Et ce, alors même qu'entre 2024 et 2025, on compte + 5% de trains sur le réseau - le seul premier

trimestre 2025 affichant déjà le même chiffre. « Il y a une appétence pour le ferroviaire ! », constate Maxime Chatard qui insiste : « Il y a plus de 100 M€ mobilisés pour la maintenance, et 330 M€ injectés sur le réseau, ce qui fait de SNCF Réseau un des premiers donneurs d'ordre de la région. C'est bon pour l'emploi, c'est bon pour l'innovation. » En 2025, 40 opérations et 40 chantiers de plus d'1 M€ auront été réalisés ou sont prévus.

Emmanuelle de Jesus

RIEN.

**C'EST LE MENU DU JOUR
POUR DES MILLIONS
DE FRANÇAIS.**



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
[RESTOSDUCEUR.ORG](https://restosducœur.org)



COLLECTIVITÉS

La délinquance globalement en baisse, mais...

Côte-d'Or. Le préfet Paul Mourier a dressé un bilan du Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien, lancé en début d'année. Si les chiffres attestent une délinquance globalement en baisse, ils restent très préoccupants quant aux violences sexuelles, ainsi qu'aux violences liées au narcotrafic qui inquiètent fortement les élus.



En février 2025 était lancé à Dijon le Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ), déclinaison locale de la feuille de route de lutte contre les délinquances, souhaitée par le ministre de l'Intérieur et pilotée dans les départements par les préfets. Six mois plus tard, Paul Mourier, préfet de la Côte-d'Or avec Olivier Caracotch, procureur de la République et les représentants des Forces de l'ordre en ont présenté le bilan, qui fait état d'une situation locale moins dégradée qu'au niveau national : le département se situe en deçà de la moyenne nationale pour les atteintes aux biens (13,02 faits / 1.000 hab en Côte-d'Or vs 16,07 en France) comme pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (5,95 contre 7,87 / 1.000 hab). « Ce constat vient confirmer la situation structurelle de la Côte-d'Or avec une délinquance contenue de manière générale », souligne Paul Mourier. À mi-année, la délinquance est globalement à la baisse avec -3,6 % d'atteinte aux biens localement (contre -1,6 % au niveau national) et stable pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (+4 % au niveau national).

Deux indicateurs restent en revanche particulièrement inquiétants : le premier concerne les violences sexuelles, avec une hausse des faits de +20,4 % contre 8,3% au niveau national. Triste illustration de cette tendance, la très récente affaire (août 2025) d'un Dijonnais soupçonné d'avoir fait violer son épouse sous emprise alcoolique. La lutte contre les violences intrafamiliales est

une des priorités du PADRSQ, renforcée avec le lancement le 17 mars dernier par l'expérimentation du Pack nouveau départ (PND) qui permet d'améliorer la coordination de la prise en charge des victimes. « Dans ce cadre, l'État a financé des sessions de formation pour près de 150 professionnels travaillant sur le champ des violences conjugales et notamment les nouveaux partenaires du PND », souligne le préfet.

LE NARCOTRAFIC, PRIORITÉ N°1

Deuxième indicateur, la lutte contre le narcotrafic, priorité n°1 des PADRSQ. Le bilan à six mois en Côte-d'Or atteste de 1.567 opérations anti-stupéfiants (1.262 en 2024), 308 interpellations (232 en 2024), 15,2 M€ en valeur de marchandises saisies (contre 11,6 M€ en 2024), ainsi que 13 armes à feu et 45 armes blanches. Dans le « Quartier de Reconquête Républicaine » des Grésilles à Dijon, 171 opérations anti-stupéfiants ont été menées en 2025 (contre 133 en 2024). Un Groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) y a été créé pour endiguer le trafic. Ces opérations ont abouti à la saisie de 923.809 € de marchandises (contre 255.614 € en 2024) et à l'interpellation de neuf individus.

Si l'impression d'un mécanisme impossible à enrayer demeure - les sommes en jeu étant colossales - l'État et la Justice se refusent à la résignation et soulignent, d'une part, la fermeté face aux consommateurs, « acteurs du trafic » qui font l'objet de poursuites par le biais de procédures judiciaires mais également par la verbalisation sous forme d'amende forfaitaire délictuelle (550 en 2025) ; mais aussi les actions



De gauche à droite : colonel Manuel Boissière, chef des opérations du Groupement de gendarmerie départementale, Frédéric Vincent-Genod, directeur interdépartemental de la Police nationale, Olivier Caracotch, procureur de la République, Paul Mourier, préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, Aurélie Contrecivile, directrice de cabinet du préfet et Josselin Lemerle, adjoint au directeur régional des douanes de Bourgogne. Crédit : Préfecture de la Côte-d'Or.

de prévention, notamment vis-à-vis des plus jeunes. En 2024, les villes de Dijon et Chenôve ont été retenues dans le cadre d'un appel à projet national sur trois ans de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) sur la thématique de la prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants. Ces deux projets ont

pour but de lutter contre l'attractivité des réseaux criminels en proposant des activités ludiques, créatives ou sportives aux enfants et parents, lutter contre le décrochage scolaire, faciliter la pratique d'activités en dehors du quartier, organiser des chantiers éducatifs ainsi que des séjours éducatifs, favoriser le rapprochement jeunes / habitants / forces de sécurité intérieure. 156 actions de

prévention ont également été menées dans des collèges et lycées. Depuis, des moyens supplémentaires ont néanmoins été réclamés (voir ci-dessous) par les maires des deux villes, ébranlées depuis début 2025 par 13 fusillades liées au narcotrafic qui ont occasionné trois morts et 11 blessés.

Emmanuelle de Jesus

« Il y a urgence à enrayer ce fléau mortel »

Nathalie Koenders et Thierry Falconnet, maires de Dijon et de Chenôve

◆ Reçus le 16 décembre par le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, qui se trouve être Franck Robine, l'ancien préfet de la Côte-d'Or, Nathalie Koenders et Thierry Falconnet, respectivement maires de Dijon et Chenôve, lui ont fait part de leur préoccupation.

Dans un communiqué commun, ils expliquent avoir sollicité cet entretien « pour évoquer les événements tragiques des derniers mois dans nos deux communes, Dijon et Chenôve, plus largement dans la métropole dijonnaise, dont la cause essentielle est le narcotrafic en France et la violence criminelle qui l'accompagne. Cet entretien approfondi et constructif a abouti à un constat commun sur l'urgence d'enrayer ce fléau mortel et à des engagements concrets de la part de l'État pour la sécurité des citoyens de notre métropole : - la mobilisation immédiate de l'Unité d'Investiga-

tion Nationale et la mise en œuvre de tous les moyens de police et de recherche pour soutenir l'important travail de la Police Judiciaire dijonnaise afin de mettre ainsi durablement hors d'état de nuire les responsables de ces drames ;

- l'engagement du Ministre de l'Intérieur à affecter une Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS) et maintenir sa présence jusqu'à ce que les investigations aboutissent ;

- la poursuite du renforcement des effectifs de la police nationale pour une action efficace et durable au quotidien sur notre territoire.

Dans l'esprit républicain qui nous anime profondément l'une et l'autre, nous saluons ces avancées pour le rétablissement de la sécurité des citoyens. Nous restons déterminés à poursuivre le travail partenarial déjà engagé aux côtés de l'État, pour nos communes et ses habitants. »

Le PADRSQ en bref

◆ **21 février 2025** : Le Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ) de la Côte-d'Or a été lancé le 21 février dernier. Ses axes ont été déterminés grâce à une méthode « associant le plus largement possible les partenaires du continuum de sécurité avec lesquels de nombreuses auditions avaient été menées pour construire le plan d'action : Forces de sécurité intérieure, services et opérateurs de Dijon Métropole, de la ville de Dijon et du conseil départemental, association des maires de France, services de l'État (procureur de la République, administration pénitentiaire, éducation nationale, agence régionale de santé, protection judiciaire de la jeunesse, caisse d'allocations familiales, etc.) et acteurs privés (chambres consulaires, Medef 21, CPME 21, sociétés de sécurité privée, représentants de commerces, etc). Ce travail de fond a conduit à l'identification des trois axes d'action du PADRSQ :

- intensifier la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants ;
- renforcer le maillage territorial et garantir la sécurité du quotidien ;
- renforcer la coordination entre acteurs du continuum de sécurité.

Yonne. Émanation du Groupement de prévention agréé (GPA) Casques bleus BFC, l'initiative collective vise à tisser un réseau départemental d'accompagnement des chefs d'entreprise en situation de détresse psychologique et financière.

La force d'appoint psy par les chefs d'entreprise pour les chefs d'entreprise



Selon les derniers chiffres dévoilés par le baromètre de la fondation « MMA des Entrepreneurs du futur » et de Bpifrance, « 82 % des dirigeants de TPE PME déclarent souffrir de troubles physiques ou psychologiques ». Élevée au rang de grande cause nationale, la santé mentale des Français en général - et celle des chefs d'entreprise en particulier - pose question. Soumis à une forte injonction à la performance et enclins à un isolement accru, ces derniers connaissent, dans de plus grande proportion que la population, fatigue chronique, anxiété constante, épuisement émotionnel, burn-out ou encore consommation anormalement élevée d'alcools, de médicaments et de stupéfiants. Ainsi, près de la moitié des entrepreneurs interrogés par l'Institut Choiseul avoue vivre des périodes de stress intense ou de surmenage.

Afin de prévenir l'épuisement entrepreneurial et les difficultés économiques ou familiales qui peuvent y être associées, la CCI de l'Yonne et les délégations départementales de la CPME, de la FFB et de l'Apesa (Aide psychologique pour les entrepreneurs

en souffrance aiguë) viennent de créer l'association GPA Casques bleus 89 dont l'objectif consiste à « accompagner les dirigeants d'entreprise confrontés à des difficultés économiques, humaines ou stratégiques ». Une initiative collaborative qui « s'inscrit dans une logique de prévention et de solidarité, complémentaire aux dispositifs institutionnels existants ». « Il s'agit d'offrir une écoute et un accompagnement gratuit et confidentiel par des chefs d'entreprise spécialement formés à la prévention. C'est une voie supplémentaire offerte pour lutter contre la solitude de l'entrepreneur », précise Peggy Prince, présidente du collectif icaunais.

DES SENTINELLES BIENVEILLANTES

La singularité du dispositif repose donc sur la composition du binôme qui intervient à la demande du dirigeant en détresse : deux chefs d'entreprise aguerris, deux pairs dont la présence « facilite la libération de la parole grâce à un langage et des codes partagés ». À l'issue d'une première visite, une évaluation sur la situation économique et financière de l'entrepreneur est établie, entraî-

nant un « diagnostic » sur ses fragilités psychologiques. « Si une vulnérabilité est détectée, un rendez-vous avec un psychologue est organisé en priorité, garantissant une prise en charge rapide. » Le 7 octobre dernier, GPA Casques bleus 89 organisait une réunion d'information et de sensibilisation à l'action de ces « entrepreneurs solidaires au service des dirigeants en difficulté ». L'association recrute par ailleurs de nouvelles sentinelles pour consolider, localement, cette force d'appoint psy. En 2024, une soixantaine de situations a été prise en charge par Casques bleus BFC. L'incertitude économique actuelle ne devrait malheureusement pas orienter la tendance à la baisse.

Stéphane Bourdier



À l'initiative de la création de l'antenne icaunaise, Peggy Prince entend ouvrir, avec Casques bleus 89, une nouvelle voie vers la « libération de la parole des entrepreneurs en détresse psychologique ». Crédit : JDP.

Des Casques bleus qui déploient leurs divisions

■ Né sur le Territoire de Belfort, le dispositif Casques bleus s'est étendu à la région Bourgogne Franche-Comté, obtenant l'agrément « Groupement de prévention agréé » (GPA) qui « facilite les parte-

nariats institutionnels et la collecte de données anonymisées via un logiciel sécurisé et une plateforme téléphonique dédiée, disponible 24/24 h ». Après un déploiement progressif en Côte-d'Or, dans le

Doubs, en Saône-et-Loire et dans l'Yonne, des pourparlers sont en cours avec des organisations du Haut-Rhin, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et des Pyrénées-Orientales.

Yonne. À travers 87 panneaux installés dans 29 communes, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois inaugure une signalétique patrimoniale inédite.

Une nouvelle signalétique pour ne plus passer à côté du patrimoine



Le territoire de l'Auxerrois, reconnu Pays d'art et d'histoire, possède un patrimoine riche : cathédrale Saint-Étienne, abbaye Saint-Germain, villages viticoles aux maisons à pans de bois ou encore églises fortifiées. Mais jusqu'ici, aucun dispositif homogène ne permettait de guider habitants et visiteurs dans cette découverte. Avec un investissement de 163.000 €, soutenu par le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et plusieurs cofinanciers, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a voulu répondre à ce manque.

Désormais, chaque commune bénéficie d'au moins un panneau patrimonial. Installés en concertation avec

les municipalités et le Pays d'art et d'histoire, ces totems racontent le passé d'un monument emblématique. Pour les sites majeurs, comme la passerelle au-dessus de l'Yonne, l'abbaye Saint-Germain ou la cathédrale d'Auxerre, une table de lecture plus complète a été conçue. Le visiteur y trouve des explications détaillées, des vues anciennes et des anecdotes. De quoi replacer chaque lieu dans l'histoire locale et nationale.

ENTRE TRADITION ET INNOVATION NUMÉRIQUE

Au-delà du récit historique, la signalétique tend à être un outil pratique et accessible. Chaque totem est biface : au recto, un zoom sur la commune et ses spécificités, au verso, une présentation générale de l'agglomération. Un plan permet de localiser les points d'intérêt à proximité, et un QR Code renvoie vers le site de l'Office de tourisme, où des contenus détaillés sont disponibles en trois langues. L'un des points forts du projet réside dans son ouverture à l'innovation. Grâce à Ask Germain, un agent conversationnel basé sur l'intelligence artificielle, les visiteurs peuvent interagir avec le patrimoine. Accessible en sept langues, il s'appuie sur des archives locales et les contenus produits par des guides conférenciers. Une manière d'allier modernité et rigueur historique, tout en touchant un public international. Le soin apporté à la charte graphique contribue aussi à l'identité de l'ensemble. La couleur rouge Bourgogne, choisie avec l'architecte des Bâtiments

de France, rappelle les portes d'églises de la région et s'accorde avec la signalétique déjà déployée pour les haltes nautiques. Ce choix esthétique permet de renforcer la cohérence visuelle de l'offre touristique sur tout le territoire. À travers ce projet, l'Auxerrois ambitionne non seulement d'attirer de nouveaux visiteurs, mais aussi de donner aux habitants les clés d'une meilleure connaissance de leur patrimoine. « La signalétique ne s'adresse pas qu'aux touristes, elle valorise notre histoire commune et invite chacun à s'approprier les lieux », souligne Crescent Marault, président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Un patrimoine révélé, raconté et partagé.

Enzo Beaudet

Yonne

TERRE D'INNOVATION : 10 NOUVEAUX LABELS DÉCERNÉS PAR LE SDEY. Le 18 septembre dernier à Auxerreexpo, le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (Sdey) a distingué 10 nouvelles communes lors d'une soirée spécialement dédiée à l'évènement : Mont-Saint-Sulpice, Bléneau, Coulanges-sur-Yonne, Perrigny, Sauvigny-le-Bois, Charbuy, Pont-sur-Yonne, Rogny-les-Sept-Écluses, Saint-Père, Fontenay-près-Vézelay. « Le Sdey a initié une démarche de labellisation « le label national Terre d'Innovation » afin de valoriser les communes impliquées sur leur territoire et leurs efforts pour mettre en œuvre les innovations portées par le Sdey pour satisfaire leurs habitants et ainsi contribuer à rendre les territoires de l'Yonne attractifs pour de nouveaux habitants et entreprises », rappelle l'établissement public de coopération intercommunale.

60.000 REBONDS S'INSTALLE À AUXERRE. Après un an de présence dans l'Yonne, le collectif qui « accompagne les entrepreneurs ayant perdu leur entreprise à s'orienter vers un nouveau projet personnel et professionnel » inaugure son installation, le 15 octobre prochain, à la CCI de l'Yonne, boulevard Vauban. À cette occasion, une table ronde ayant pour thème « Pourquoi s'engager autour du rebond ? » et une conférence de Benoît David intitulée « Comment la pensée des philosophes de l'Antiquité peut-elle nous aider à être plus heureux et vivre mieux aujourd'hui ? » seront proposées.

en bref

Côte-d'Or. Dijon Métropole confirme la solidité de son attractivité touristique estivale, malgré un contexte international fragile et des comportements de consommation plus prudents.

Dijon Métropole : un tourisme « solide robuste et résilient »

La traditionnelle conférence de presse de Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès, qui s'est tenue le 26 septembre, a présenté les chiffres de la saison touristique 2025. Selon François Rebsamen, président de Dijon Métropole, Dijon s'inscrit dans une dynamique globalement positive, malgré un contexte contrasté marqué par la météo capricieuse (alternance de fortes chaleurs et de journées maussades) et une attention accrue des visiteurs à leurs dépenses. Entre le 1^{er} juin et le 31 août 2025, 2,03 millions de nuitées (marchandes et non marchandes) ont été enregistrées sur le territoire de Dijon métropole. Ce volume reste stable (-0,2% par rapport à 2024) et confirme une bonne attractivité de la destination, avec une progression notable par rapport à 2023 (+2,5%).

UNE CLIENTÈLE DIVERSIFIÉE : CLÉ DE VOÛTE DE LA STABILITÉ

La clientèle française (55% des nuitées) progresse de trois points, portée notamment par les visiteurs de Bourgogne Franche-Comté (+6%), d'Île-de-France (stable), d'Auvergne-Rhône-Alpes (+6%) et du Grand Est (stable).

La clientèle étrangère (45% des nuitées) est en léger recul (-5%), sur les marchés traditionnels d'Europe du Nord (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique), « mais nous constatons une reprise encourageante de la Chine (+17%) ainsi qu'une bonne fréquentation des clientèles américaines, suisses, espagnoles et italiennes », précise le président. À l'Office de Tourisme, les trois points d'information (Forges, Gare, 1204) ont accueilli 110.161 visiteurs, un chiffre stable (+0,2% vs 2024). La part des visiteurs étrangers dans ces points d'accueil progresse à 40%, avec en tête l'Allemagne (22%), la Belgique (12%), les Pays-Bas (12%) et le Royaume-Uni (12%). L'attrait renouvelé pour le patrimoine et la culture est manifeste. Les visiteurs plébiscitent des expériences « classiques, accessibles et authentiques ». Parmi le Top 10 des activités, la montée de la Tour Philippe le Bon, la visite guidée Dijon Découverte et les ateliers Moutarde figurent parmi les plus demandées. Toutefois, la Tour Philippe le Bon a enregistré un léger recul



François Rebsamen, président de Dijon Métropole. Crédit : JDP.

de fréquentation (-6%), avec 10.536 entrées. « L'impact de la gratuité des expositions permanentes mise en place le 5 juillet sur la Cité de la Gastronomie se confirme, avec une hausse de fréquentation de 47% sur juillet et de 40% en août », défend François Rebsamen. Une gratuité également bénéfique à la fréquentation des musées de la ville : le musée des Beaux-Arts a ainsi accueilli 80.066 visiteurs (+6%), le musée Rude a vu sa fréquentation augmenter de 3% et le musée d'Archéologie a doublé sa fréquentation (+123%) par rapport à 2024, grâce notamment au succès de l'exposition temporaire « La rotonde de Saint-Bénigne : 1.000 ans d'histoire », qui a attiré plus de 18.000 visiteurs depuis mi-mai. Au total, près de 200.000 visiteurs ont été recensés dans les musées dijonnais durant l'été. En matière de consommation touristique, la tendance est aux achats de dernière minute (la veille ou le jour même) pour les visites guidées. La boutique de l'Office de Tourisme a enregistré un chiffre d'affaires en progression de +6%, malgré une légère baisse du panier moyen. L'été fut marqué par une météo capricieuse. Ces conditions ont eu un impact contrasté, notamment chez les restaurateurs qui n'ont pas pu réaliser autant de couverts que souhaité. Concernant l'hébergement, le parc hôtelier de Dijon Métropole compte 4 708 chambres réparties dans 80 établissements. Si le taux d'occupation est généralement comparable à celui de l'année passée, le prix moyen a eu ten-

dance à baisser. La tendance à la réservation de dernière minute est confirmée par les hôteliers.

Parallèlement, le Bureau des Congrès joue un rôle essentiel pour l'attractivité économique, avec 110 dossiers suivis depuis le début de l'année. Il a notamment pour mission de promouvoir Dijon comme destination de Tourisme d'Affaires, prospectant activement les congrès dans les filières d'excellence locales (santé, alimentation, transition énergétique). De grands congrès sont déjà inscrits à l'agenda, comme le Congrès FO (4.000 participants) en avril 2026.

UN TOURISME D'AFFAIRE DYNAMIQUE

« Le tourisme d'affaires est un moteur puissant de l'attractivité et une vitrine de l'ambition métropolitaine. Ainsi, trois congressistes sur quatre envisagent de revenir dans la ville du congrès pour un séjour personnel. Cela permet un flux de visiteurs qui contribue à l'activité économique sans dépendre uniquement des pics estivaux. Les dépenses totales moyennes par séjour d'un congressiste hors Paris s'élèvent à 465 € (dont 266 € pour l'hébergement et 103 € pour la restauration), précise François Rebsamen ajoutant, que la restructuration du palais des Congrès pour un montant de 60 M€ devrait permettre d'accueillir encore plus de congressistes dans des conditions optimisées ». Le président de Dijon Métropole a conclu son intervention

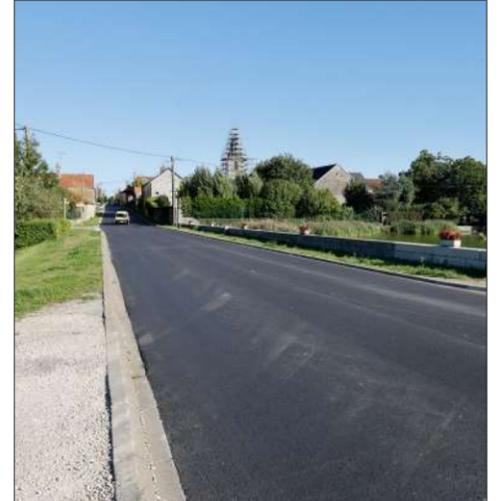
sur le risque lié au surtourisme identifié comme le « danger de demain » même si actuellement Dijon « n'est pas menacée par ce phénomène, la vigilance est de mise ». Dijon bénéficie de caractéristiques qui la protègent de la saturation excessive observée dans d'autres destinations : « Son centre historique, notamment parce qu'il a été totalement piétonisé, offre une qualité d'expérience aux visiteurs. Les touristes le disent : ils reviennent car la ville est apaisée ».

Frédéric Chevalier

en bref

Côte-d'Or

ROUTE VERTE À CÉRILLY : UNE PREMIÈRE EN FRANCE.



Le conseil départemental a réalisé courant juillet des travaux de réfection de la couche de roulement de la route départementale 965, reliant d'Est en Ouest le Nord du département et traversant Cérilly sur l'axe Châtillon-sur-Seine - Laignes. Développée par l'entreprise Colas, cette couche innovante est notamment composée de sable, d'un liant hydraulique et d'agrégats d'enrobés : des matériaux récupérés avec le rabotage d'anciennes couches de roulement puis recyclés. Sa fabrication à froid nécessite par ailleurs 34% d'énergies en moins et génère moitié moins de gaz à effet de serre.

« Le département poursuit ses efforts avec le développement des énergies renouvelables, la rénovation énergétique, et le verdissement des flottes de véhicules notamment. Cela passe aussi par des innovations dans le cadre des travaux sur nos routes départementales, avec des solutions moins consommatrices et respectueuses de l'environnement, et c'est le choix que nous avons fait en faisant confiance à l'entreprise Colas » explique le président François Sauvadet.

Ces travaux, d'un coût total de 420.000 € TTC intégralement financés par le département, marquent le début d'une expérimentation en France. Le département de la Côte-d'Or confirme ainsi sa volonté « d'agir localement pour un avenir plus durable, en misant sur des solutions concrètes respectueuses de l'environnement. »

Le tourisme d'affaires est un moteur puissant de l'attractivité et une vitrine de l'ambition métropolitaine. Ainsi, trois congressistes sur quatre envisagent de revenir dans la ville du congrès pour un séjour personnel. Cela permet un flux de visiteurs qui contribue à l'activité économique sans dépendre uniquement des pics estivaux. Les dépenses totales moyennes par séjour d'un congressiste hors Paris s'élèvent à 465 € (dont 266 € pour l'hébergement et 103 € pour la restauration), précise François Rebsamen ajoutant, que la restructuration du palais des Congrès pour un montant de 60 M€ devrait permettre d'accueillir encore plus de congressistes dans des conditions optimisées ». Le président de Dijon Métropole a conclu son intervention

GRUPE
silicéo
ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

PRENEZ LE POUVOIR SUR VOS FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Produisez - Stockez - Pilotez = ÉCONOMISEZ

ECOPART
L'EXPERT LOCAL DU GROUPE silicéo

☎ 09 70 02 52 63
🌐 www.ecopart.fr

Yonne. De passage dans l'Yonne le 24 septembre, le fraîchement élu président du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté s'est rendu chez Business Alu Masué (Bam) à Joigny.

« L'hypothèse d'une société servicielle et immatérielle est terminée ! »

Joigny Quoi de mieux qu'une fonderie septuagénnaire intervenant dans des secteurs aussi divers que l'automobile, l'énergie, l'électroménager ou la défense, pour réaffirmer le lien quasi charnel qui unit l'industrie à la grande région ? Après une rencontre avec le président du conseil départemental de l'Yonne, Grégory Dorte, le matin même, Jérôme Durain faisait escale dans la cité maillotine, l'heure du déjeuner passée, répondant ainsi « à l'invitation de [son] collègue Nicolas Soret », afin de découvrir, notamment, la société Bam. Dépolarisation des marchés originels, concurrence asiatique, financement des investissements, le sénateur socialiste de Saône-et-Loire n'a édulcoré aucun sujet lors d'un échange qui s'est voulu résolument optimiste mais nécessairement réaliste face à « des ressources financières qui sont quand même comptées ».

« Nous avons la preuve avec cette entreprise qui montre, dans un univers très concurrentiel, avec des droits de douane qui sont défavorables et des pays qui subventionnent leur industrie, qu'il

est possible de trouver sa place sur un marché mondial. C'est pareil pour toute la région, pour tous les acteurs économiques. Je souhaite donc tenir un discours positif et j'ai envie d'être le premier ambassadeur de ce qui va bien. » Avant de préciser, néanmoins, qu'il se devait de tenir compte de ce que lui dit disaient « tous les jours, les élus dont les maires » sur la nécessité d'avoir une « région exigeante notamment en matière de transition énergétique et sur un certain nombre d'autres sujets ».

RÉINDUSTRIALISATION DES CONSCIENCES

Bénéficiant d'un « mandat d'une durée de 30 mois » à la suite du passage de témoin orchestré par Marie-Guite Dufay, le nouveau président du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté consent, par ailleurs, de la nécessité de faire bouger les lignes. « Nous devons faire évoluer notre méthode de travail, pour qu'elle soit peut-être un peu plus simple, plus fluide, et pour que nos procédures, notamment pour les élus des petites communes, des petites structures qui ont moins d'ingénierie financière, puissent facilement accéder



En visite à Joigny, répondant à l'invitation de son maire Nicolas Soret (au centre), Jérôme Durain a découvert l'historique fonderie de la ville, guidé par Bruno Janvier, le président de Business Alu Masué. Crédit : JDP.

aux aides régionales et répondre à nos demandes. Nous devons apprendre à travailler en équipe - et je veux travailler avec tout le monde, les élus de toutes sensibilités, de collectivités de toutes tailles - et à modifier un petit peu cette façon d'appréhender les dossiers. Est-ce qu'il faut davantage de communication, de pédagogie ? Oui, je le pense ».

Jérôme Durain a rappelé enfin que l'attractivité territoriale passait aussi par une offre de formation professionnelle performante et ambitieuse, « qui est une com-

pétence de la région. Nous devons donner envie aux jeunes d'aller vers les métiers de l'industrie qui ne les font pas forcément rêver. Il existe pourtant une inflexion du message et de la sensibilité de la population à ce renouveau industriel. Tout le monde a bien compris que l'hypothèse d'une société servicielle et immatérielle, c'est terminé ! Ceux qui nous ont raconté le contraire, il y a 25 ans, nous ont coûté très cher et nous ont fait beaucoup de mal. »

Stéphane Bourdier

Côte-d'Or. Lors du dernier conseil métropolitain, le président de Dijon métropole François Rebsamen a fait le point sur les projets de développement économique du territoire.

« Nous continuons à créer des emplois »

Dijon Métropole Le dernier rapport présenté à la métropole de Dijon révèle une situation financière avantageuse grâce au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), un engagement soutenu en matière d'immobilier d'entreprise, ainsi que des pistes d'évolution pour le réseau de transport.

FPIC : 5,1 M€ À RÉPARTIR

Malgré une perception de richesse que le président de Dijon Métropole, François Rebsamen, ne juge pas fondée, le territoire bénéficie du FPIC depuis deux ans. Ce fonds de péréquation, dont les critères ont été révisés, constitue une source de revenus significative : Dijon Métropole participe en effet à hauteur de 900.000 € à l'alimentation du fonds et en contrepartie, la collectivité touche 6,2 M€.

Le bénéfice net pour le budget de la métropole et de ses 23 communes s'élève à 5,1 M€, répartis selon des critères comme les

quartiers prioritaires et la dotation de solidarité urbaine. La Métropole conserve ainsi 2 M€ du fonds de péréquation. 3 M€ sont redistribués aux 23 communes, Dijon conservant pour sa part 2,2 M€.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE : DYNAMISME !

La métropole a donné quelques nouvelles depuis la création de Dijon Bourgogne Business Building (DBBB), sa société de portage immobilier d'entreprise, « destinée à gérer, acquérir, construire et réhabiliter des biens immobiliers d'entreprise », détaille François Rebsamen. Son capital, porté à 5,6 M€, est ainsi réparti : Dijon Métropole fait un apport en nature (immobilier) de 3 M€, la région Bourgogne-Franche-Comté participe à hauteur de 500.000 € ; la Banque des Territoires pour 1,1 M€ ; un pool bancaire et autres partenaires (Caisse d'épargne, Crédit agricole, CCI) complètent. « On est vraiment à la pointe à la métropole de la création de ces outils indispensables pour le développement économique », juge François Reb-

samen. Nous continuons à créer des emplois ».

Le développement des zones d'activités se poursuit. Sur Écoparc, le taux d'occupation sera bientôt à 80 % avec deux projets en cours, « un lot important a été cédé pour près de 900.000 € à des entreprises qui dévoileront leur nom ultérieurement », annonce le président. Sur Beauregard, ce taux est de 90 %. Le barreau, inscrit au schéma départemental en 2003, sera achevé fin décembre.

Le prévisionnel à terme annonce 1.600 emplois installés, ils sont 1.190 actuellement.

Parmi les implantations récentes dont le Journal du Palais s'est déjà fait écho : la société immobilière La Chocolaterie a acquis un lot de 5.300 m² au prix de 50 €/m² (enveloppe prévisionnelle de 270.000 €) sur l'emprise de l'ancienne chocolaterie de Bourgogne. L'entreprise Javel Barbizier a également choisi Beauregard pour son implantation (compromis non signé à date).

LA T3 VERS MARSANNAY-LA-CÔTE ET SAINT-APOLLINAIRE

La concertation sur l'extension

de la ligne de tramway T3 a révélé des orientations fortes, avec un avis largement positif du Conseil de développement. Cap Nord : deux prolongations sont à étudier, l'une en prolongeant la ligne rue de Cracovie afin d'atteindre le terrain de l'ex-Carsat (à l'angle de la rue de Cracovie et de la rue de la Redoute) ; l'autre, évitant la rue de Cracovie pour privilégier la desserte de la ZAE Cap Nord par la rue de Mayence en empruntant le site de la voie ferrée inutilisée située du côté est de la rue et appartenant à SNCF Réseau. Au sud, François Rebsamen est favorable à la prolongation de la ligne jusqu'à Marsannay-la-Côte, intégrant une nouvelle commune à la desserte. Une réflexion spécifique est également menée pour la commune de Chevigny-Saint-Sauveur afin d'améliorer l'efficacité des transports publics, l'objectif étant que le bus « aille plus vite que les voitures ». Des études de tracé sont en cours, et les décisions prises, en tout état de cause, « par la prochaine majorité ».

Emmanuelle de Jesus

Région BFC

BIOVALIANCE, LA MARQUE RÉGIONALE DÉDIÉE AUX BIOTHÉRAPIES ET À LA BIOPRODUCTION OFFICIELLEMENT LANCÉE. Alors que s'ouvre une séquence d'événements nationaux et internationaux pour la filière santé, la région Bourgogne Franche-Comté officialise le lancement de Biovaliance, sa marque dédiée aux biothérapies et à la bioproduction portée, outre la région, par Temis Technopole, Santenov Dijon Bourgogne, PMT - pôle des microtechniques, l'agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC), ainsi que l'ensemble des chercheurs, entreprises, établissements de santé, clusters, plateformes technologiques et établissements de formation de la région. Cette initiative est au service d'une filière santé qui emploie plus de 13.000 personnes en région Bourgogne Franche-Comté, dont 48 entreprises et 2.500 emplois spécifiquement dédiés aux biothérapies. Avec cette nouvelle identité, la région ambitionne « d'accélérer le développement et l'industrialisation de biotechnologies innovantes au service des patients, valoriser les expertises et les savoir-faire locaux, attirer talents, investissements et entreprises sur le territoire, structurer et promouvoir son écosystème à l'échelle nationale et internationale. Cet automne, Biovaliance sera présente à Innovative Therapies Days (ITD) à Besançon, les 9-10 octobre ; au Wisconsin Biohealth Summit (USA), les 14-15 octobre ; sur l'Immunology & Infectious Diseases Congress (Lyon), les 13-14 novembre et à BioFit - MedFit (Strasbourg), les 2-3 décembre.

Côte-d'Or

DIJON MÉTROPOLE, ÉPICENTRE EUROPÉEN DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. Pour la première fois, Dijon métropole accueillera les Assises européennes de la transition énergétique du 23 au 25 juin 2026, au Parc des Expositions et des Congrès et à l'Opéra. Co-organisé par Dijon Métropole, la ville et Eurométropole de Strasbourg, la Communauté urbaine de Dunkerque, Bordeaux Métropole et l'ADEME, cet événement réunit chaque année 3.000 acteurs locaux, nationaux et européens engagés dans la transition énergétique. L'objectif est de maximiser la portée de leurs expériences et idées innovantes à travers une programmation riche de plus d'une centaine de rendez-vous : ateliers, plénières, conférences et visites de sites. Le lancement de l'appel à contributions marque une étape clé dans la préparation de cet événement majeur. Ainsi, élus, chercheurs, techniciens, entreprises, financeurs, associations, ONG, agences locales de l'énergie, universitaires, ingénieurs et entrepreneurs sont invités à soumettre leurs projets d'atelier pour participer à l'élaboration de la programmation de ce rendez-vous avant le mardi 4 novembre à 18h00 sur la page dédiée :

♦ assises-energie.org/ressources/

en bref



OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez **commander des exemplaires** du hors-série
LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES 2025** :

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : M. Mme Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org

Opinions

Affaiblir les ONG, c'est affaiblir la démocratie

Thomas Pellerin-Carlin, député européen (Groupe Place Publique)

Le 29 août, Céline Imart, (vice-présidente de l'euro-groupe Parti populaire européen, Ndlr), publiait une tribune dénonçant un prétendu « hold-up des ONG écologistes contre la démocratie ».

Cette attaque, relayant la rhétorique de l'extrême droite, illustre une stratégie politique inquiétante : faire des organisations écologistes un bouc émissaire commode, alors même qu'elles constituent un contre-pouvoir essentiel dans nos démocraties.

Depuis plusieurs mois, la droite française et européenne multiplie les alliances avec l'extrême droite pour saper les politiques environnementales : Pacte Vert, énergies renouvelables, voiture électrique. Le discours est clair : l'écologie

serait la cause de tous les maux. Après avoir ciblé les mesures vertes, ces partis s'en prennent désormais aux ONG, accusées de nuire à l'agriculture ou de peser de façon illégitime sur le débat public. Pourtant, lorsqu'il s'agit d'exiger une transparence globale sur les financements des entreprises et des lobbies, cette même droite bloque toute avancée.

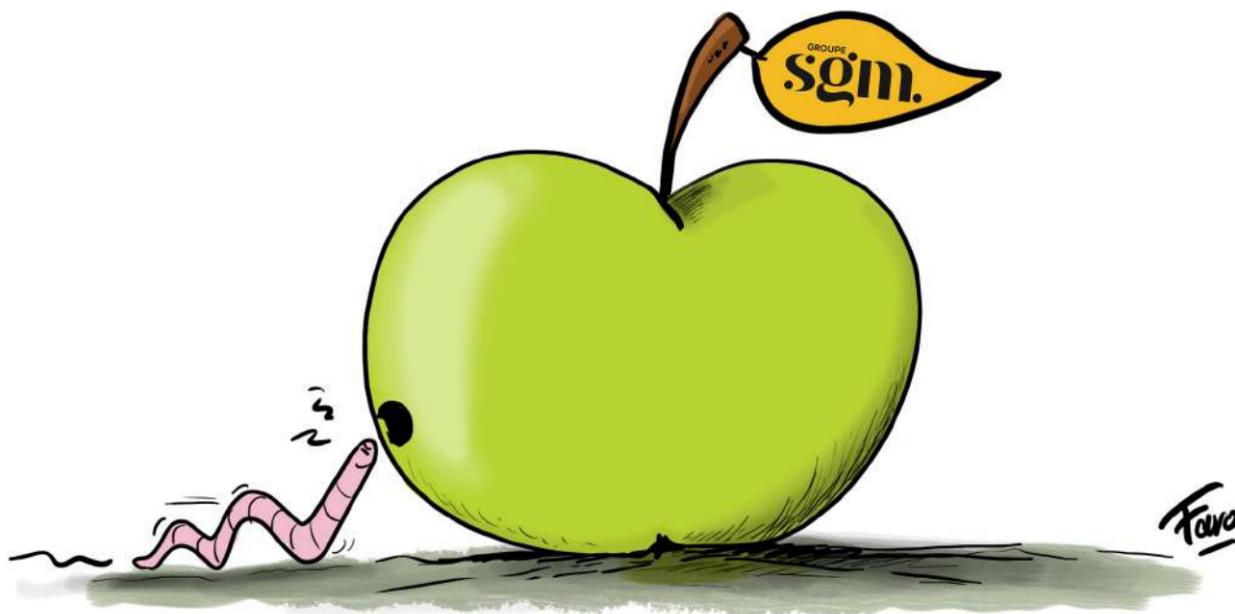
Il est essentiel de rappeler le rôle fondamental des ONG : alerter sur la disparition de la biodiversité, la crise climatique, les menaces sur la santé publique. Loin d'être des acteurs partisans, elles donnent aux citoyens des clés de compréhension et aux décideurs des données scientifiques et des témoignages souvent dérangeants, mais indispen-

sables. Sans elles, combien d'atteintes à l'environnement ou aux animaux resteraient invisibles ?

En réalité, l'accusation de « hold-up » masque un renversement inquiétant : au lieu de s'attaquer au lobbying massif des multinationales du pétrole, de l'agrochimie ou du diesel, certains préfèrent délégitimer celles et ceux qui défendent l'intérêt général. Or, affaiblir les ONG, c'est fragiliser la démocratie elle-même. Face aux crises climatique et sociale, nous avons besoin d'une société civile forte et respectée. Défendre les ONG, c'est défendre la démocratie contre les véritables hold-up : ceux des puissances économiques qui sacrifient l'avenir sur l'autel du profit immédiat.

Le regard de Faro

SHEIN BIENTÔT DANS NOS GRANDS MAGASINS ?



Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Shein aux Galeries, de la merde dans un bas de soie



La semaine dernière, on apprenait que Frédéric Merlin, président du groupe SGM (Société des grands magasins), avait conclu un accord avec Shein pour implanter des cornes de la marque chinoise dans plusieurs magasins que la

SGM exploite, depuis l'historique BHV de la rue Rivoli à Paris jusqu'à des Galeries Lafayette, dont celui de... Dijon.

Dijon, ville d'art et d'histoire, va donc voir affluer non point des esthètes venus s'esbaudir sur les merveilles des ducs de Bourgogne, mais des consommateurs de vêtements à prix massacrés, fruits d'une ultra-fast-fashion qui se fout royalement des conditions dans lesquelles sont fabriquées des collections de fringues renouvelées chaque jour ou presque. Shein, ce sont des usines à épuiser les ouvriers chinois qui fabriquent les vêtements, des matières premières à la traçabilité hasardeuse, 99 % des produits transportés en avion, 94 % de produits non conformes à nos normes européennes et, selon le gouvernement français, « 66 % de produits dangereux ». Même pas vrai, répond Frédéric Merlin : « Les usines qui fabriquent les produits Shein sont les mêmes que pour l'ensemble des commerçants mass market ». Et de garantir qu'en mettant sous le même toit Shein et Jacquemus, on fera plus de flux et, ipso facto, la cliente qui accepte de mettre moins de 10 € dans un pull va ensuite, dans un même élan, en claquer mille de plus dans un sac. On n'y croit pas une seconde (lui non plus d'ailleurs), mais c'est un sacré coup de marketing : poser Shein dans un écrin haut de gamme comme le sont les Galeries Lafayette va donner un vernis de respectabilité et upgrader par osmose cette honte absolue qui souille tout autant la planète que les droits humains. De la merde, oui, mais dans un bas de soie...

Alors certes, on me rétorquera que le marché répond à une demande, que les pouvoirs d'achat en berne ont aussi droit à des fringues neuves et que s'insurger, c'est du mépris de classe, un luxe pour les CSP+. Sauf que c'est précisément ce dispositif, basé sur la frustration (fabriquée à longueur de temps sur TikTok, un réseau chinois) et un mépris absolu du consommateur dont on a lavé le cerveau de tout scrupule, qui fabrique artificiellement cette demande dont on ne doute pas qu'elle engraissera un peu plus quelques fortunes. Tout en achevant un secteur du prêt-à-porter déjà mal en point.

Il paraît que le groupe Galeries Lafayette n'est pas content. Que la Banque des Territoires, en négociations exclusives avec SGM pour créer une foncière en vue de racheter le BHV, non plus. Au point de faire capoter l'accord entre Shein et SGM, et apprendre à Frédéric Merlin qu'il ne suffit pas de raconter des craques pour qu'elles deviennent la vérité ? Voilà qui serait un véritable enchantement !

Le coin bouquins

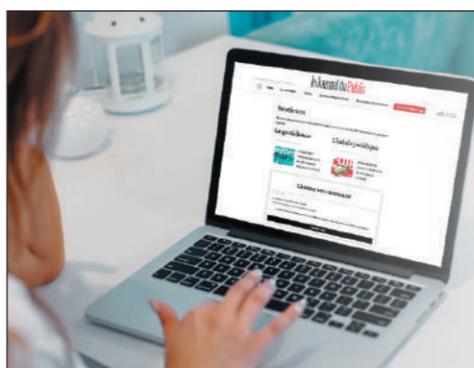
HISTOIRES INOUÏES EN FRANCHE-COMTÉ.



Dans cet ouvrage, l'auteur a sélectionné les histoires les plus folles qui ont émaillé la vie de cette région. Saviez-vous qu'un modeste fils de paysan a révolutionné le monde par ses inventions ? Que le plus célèbre maletier du monde, Louis Vuitton, est né dans une minuscule

bourgade du Jura ? Il raconte aussi l'histoire de ce député fantasque de la région, Théodore-Philippe Grenier, qui pénétrait au Palais-Bourbon en burnous et djellaba, ainsi que le mystère de l'impasse Ronsin qui effraya la France entière ! Un pas de côté pour découvrir la Franche-Comté sous un autre jour...

♦ Le papillon rouge éditeur, 264 pages - 25 illustrations - 21,90 €.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Procédures adaptées

SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
Syndicat Mixte des Ordures Menageres, 3 rue du Triage - 21120 IS SUR TILLE - Tél. : 03.80.95.21.10.

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.

OBJET DU MARCHÉ : Souscription des contrats d'assurances pour le syndicat.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Réalisation continue de prestations homogènes sur une durée maximale de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

PRÉSENTATION DES LOTS :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66515000-3

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66516000-0

Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66514110-0

Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Classification CPV : Objet principal : 66513000-9

Le dossier de consultation des entreprises est intégralement et gratuitement téléchargeable sur le site internet : www.ternum-bfc.fr réf : smom-assurances2026-2028.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES : Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités énoncées dans le règlement de consultation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 7 novembre 2025 à 12h00.

DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 240 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : Lundi 29 septembre 2025.
L2504597

CENTRE GEORGES-FRANÇOIS LECLERC

Avis d'appel à concurrence

Marché à procédure adaptée avec négociation

Négociation : Article 7-2 du règlement de la consultation. Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152-2 et R2152-2 du Code de la Commande Publique.

1. Travaux de réhabilitation du 2^{ème} étage ouest.

2. Centre Georges-François LECLERC, 1 rue Professeur Marion - 21079 DIJON CEDEX, établissement de santé privé d'intérêt collectif, Siret 778 204 271 000 10.

3. Pour le Pouvoir Adjudicateur Et par délégation, Le Directeur des Services Techniques, Éric CADIEUX, 1 rue du professeur Marion - 21000 DIJON.

4. Date prévisionnelle de début des travaux : 24/11/2025.

Le délai maximum d'exécution est de 16 mois (y compris le mois de préparation).

Date limite de dépôt des dossiers : 20 octobre 2025 à 14h.

5. Justificatifs à produire lors de la candidature : Pièces figurants au règlement de consultation.

6. Le dossier de consultation est à demander à l'adresse suivante avant le 13/10/2025 : ervicetechnique@cgfl.fr

7. Renseignements relatifs aux lots

Lot 1 : Désamiantage

Lot 2 : Dépose-plâtrerie-peinture

Lot 3 : Sol souple

Lot 4 : Menuiserie intérieure

Lot 5 : Fluides médicaux

Lot 6 : Électricité courant fort et faible

Lot 7 : Climatisation -chauffage-ventilation

8. Critères de jugement

- Prix : 45 %

- Produits : 30 %

- Moyens humains : 10 %

- Environnement 15 %

10. Des compléments techniques peuvent être demandés par mail : servicetechnique@cgfl.fr

11. La date de notification du marché est équivalente à la date de démarrage des travaux fixée dans l'ordre de service.
L2504589

Annances légales

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon

Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelocale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org



Commune de Gevrey-Chambertin

Avis d'appel public à la concurrence

1. Identification de la personne publique qui passe le marché : Commune de Gevrey Chambertin, 2 rue Souvert - 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Tél. : 03.80.34.30.35. courriel : mairie@gevreychambertin.fr.

2. Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées, R2372-1 et suivants - Code de la commande publique).

3. Caractéristique du marché :

a. Objet du marché : Requalification de la traversée par la Route des Grands Crus - RD974 ;

b. Type de marché : marché ordinaire de service.

4. Critères d'attribution : selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir.

- Prix de la prestation : 30 ;

- Valeur technique, appréciée selon le mémoire technique : 50 ;

- Planning de l'intervention et délais : 20.

5. Retrait des dossiers et réception des candidatures :

a. Retrait des dossiers :

- Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur le site : <https://marches.ternum-bfc.fr>

fr - réf : 2025MOEGEVREY ;

b. Date limite de réception des offres : le dimanche 19 octobre 2025 à 23h59.

6. Conditions de remise des offres : par voie électronique.

7. Demande de renseignements : Toutes les questions sont à poser par le biais de la plateforme de dématérialisation <https://marches.ternum-bfc.fr> dans la rubrique relative à la consultation.

8. Date de publication : 02/10/2025.

L2504677

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSIION
ATTRIBUTION D'APPORTS

JOUFFROY
+ FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATS

43 rue Devosge
21000 Dijon

«L'OLYMPE»

AVIS DE CESSIION

Acte de Me Nicolas JOUFFROY, du 19 septembre 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON, le 26 septembre 2025, dossier 2025 00041269 référence 2104P01 2025 N 02312.

Cédant : La société dénommée OLYMPE, SASU au capital de 1000 €, siège à DIJON (21000), 9 rue du Chapeau Rouge, RCS DIJON N° 952 523 181.

Cessionnaire : La société dénommée OLYMPE, SAS au capital de 500 €, siège à DIJON (21000), 9 rue du Chapeau Rouge, RCS DIJON N° 945 125 052.

Fonds vendu : débit de boissons sans vente de boissons alcoolisées, petite restauration sans vente à emporter et dégustation de narguils, exploité à DIJON (21000), 9 rue du Chapeau Rouge, sous l'enseigne « L'OLYMPE », RCS DIJON N°952 523 181.

Éléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 10.000,00 €, propriété transférée le 19 septembre 2025 et jouissance transférée le 1^{er} juillet 2025.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Devosge 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion : Nicolas JOUFFROY

L2504575

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

CONTROLE
TECHNIQUE DES
GRANDS CRUS/
CONTROLE
TECHNIQUE DU
VAL DE NORGES

Cession fonds de
commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/09/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 26/09/2025, dossier 2025 00041370 référence 2104P01 2025 A 02169, la société CONTROLE TECHNIQUE DES GRANDS CRUS, SARL au capital de 20 000 € dont le siège social est 7 Rue en Val Fontaine, 21490 SAINT-JULIEN, immatriculée 988 313 862 RCS DIJON, un fonds de commerce de contrôle technique pour véhicules de catégorie VL et catégorie L (quad, buggy, deux roues...) et poids lourds connus sous l'enseigne «MON CONTROLE TECHNIQUE», sis et exploité 7 Rue en Val Fontaine, 21490 SAINT-JULIEN, au prix de 15 000 €.

Entrée en jouissance au 25/09/2025. Les parties élisent domicile en leur adresse et siège social respectif.

Pour la validité des oppositions, domicile est élu à l'adresse du séquestre amiable : FIDAL, 2B avenue de Marbotte, 21000 DIJON.

L2504688

FLG
AVOCATS

FLG AVOCATS

55 rue Crozatier
75012 PARIS

Tél : 01 47 63 75 01 - Fax : 01 47 63 74 47
www.flg-avocats.fr

EURL JEAN
FRANCOIS
PAGET/GRANDE
PHARMACIE DE
BRUANT

Par acte SSP du 16/09/2025, enregistré au SIE de PARIS ST HYACINTHE, le 24/09/2025, Dossier no 2025 00030229, Référence 75P4461 2025 A 07443

EURL JEAN FRANCOIS PAGET, SARL au capital de 1550100 €, ayant son siège social 22 rue de la liberté 21000 Dijon, 389 469 222 RCS de Dijon
A cède sous la condition suspensive de son inscription au tableau de l'ordre des pharmaciens à compter du 15/12/2025 à

GRANDE PHARMACIE DE BRUANT, SELARL au capital de 10000 €, ayant son siège social 22 rue de la liberté 21000 Dijon, en cours d'immatriculation au RCS de Dijon, un fonds de commerce d'officine de pharmacie, comprenant la clientèle, le nom commercial, l'enseigne, le droit au bail, le matériel sis 22 rue de la liberté 21000 Dijon, moyennant le prix de 7350000 €.

La date d'entrée en jouissance : 15/12/2025.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales aux adresses suivantes : SPE FLG AVOCATS 55 rue Crozatier - 75012 Paris pour la correspondance et SELARL REFLEX Commissaire de justice 9 Boulevard Clémenceau BP 32692 - 21026 Dijon pour la validité.
L2504701

CONSTITUTION
DE SOCIETE

CKN

Société civile immobilière
en cours d'immatriculation
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 11 rue Jean Mermoz
21700 NUITS SAINT GEORGES

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CKN.
Forme : Société Civile Immobilière.
Capital : 1.000,00 €.

Siège social : 11 rue Jean Mermoz - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.
Objet : La société a pour objet :

- l'acquisition, la propriété, l'administration, l'attribution, la gestion par location ou autrement, la mise à disposition gratuite au profit des associés de tous immeubles, biens immobiliers et terrains, la vente de tous immeubles, biens immobiliers et terrains ;

- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans.

Gérance :
- Monsieur Tom BOSSU ;
- Monsieur Thibaut CALLIER ;
- Madame Jade TEIXEIRA ;
- Madame Caroline COFFIN pour une durée illimitée.

Apports en numéraire : 1.000,00 € - Apports en nature : néant.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. De même, les cessions entre un associé et toute personne morale qu'il contrôle sont libres. Dans les autres cas, elles ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : R.C.S. de DIJON.

L2504392

LEGA
SPHERE
AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

PROTECT SYSTEM
SECURITY

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une Société par Actions Simplifiée unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : PROTECT SYSTEM SECURITY.
CAPITAL : 2.000 € divisés en 2.000 actions de 1 € entièrement souscrites et libérées.

APPORT EN NUMÉRAIRE : 2.000 €
SIÈGE SOCIAL : 6 rue Robert Delaunay - 21000 DIJON.

OBJET : toutes activités privées de sécurité, de gardiennage, de protection, de surveillance et télésurveillance des personnes et des biens.

DURÉE : 99 années.
PRÉSIDENT : Monsieur Saloum GUEYE demeurant 6 rue Robert Delaunay - 21000 DIJON.

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE DROIT DE VOTE : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses actions, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom, au plus tard à la date de la décision collective.

AGREMENT : toute cession ou mutation d'actions, à titre onéreux ou gratuit, ne peut être réalisée qu'entre associés ou bien autorisée par les associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents, votant à distance ou représentés, cette majorité étant en outre déterminée compte tenu de la personne et des actions de l'associé dont les titres sont transmis.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Le Président.

L2504463

eca

L'ECRIT VINS
CONSEILS

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 17B rue de Messigny
21121 HAUTEVILLE LES DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée à HAUTEVILLE LES DIJON le 25/09/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : L'ECRIT VINS CONSEILS

Siège : 17B rue de Messigny, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 4 000 euros
Objet : L'exploitation et la mise en valeur, de quelque manière que ce soit, de la communication et du marketing de ses clients sous toutes ses formes et quelle qu'en soit la nature.

La conception, la rédaction et la diffusion de contenus éditoriaux sur tous supports, en vue de promouvoir l'image, les produits et les services des entreprises.

L'organisation d'événements économiques, patrimoniaux et culturels.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Jean-Philippe GUILLOT demeurant 17 B rue de Messigny, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président

L2504522

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

YOKO

Constitution SCI

Aux termes d'un ASSP du 25/09/2025, il a été constitué une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : YOKO.
Objet social : l'acquisition, la détention, l'exploitation, par bail ou autrement, et la gestion de tous biens ou droits immobiliers ; l'acquisition, la détention et la gestion de toutes valeurs mobilières de placement, notamment de parts de sociétés civiles de placement immobilier.

Siège social : 20 Rue Racine, 21000 DIJON.

Capital : 1 000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

Gérant et associé indéfiniment responsable :

M. Philippe BOURNOT demeurant 20 Rue Racine, 21000 DIJON.

Associés indéfiniment responsables :
M^{me} Céline BOURNOT demeurant 20 Rue Racine, 21000 DIJON ;

M^{me} Carla BOURNOT demeurant 4 Rue du Tillot, 21000 DIJON ;

M. Manolo BOURNOT demeurant 20 Rue Racine, 21000 DIJON ;

M^{me} Luna-Lou BOURNOT demeurant 20 Rue Racine, 21000 DIJON ;

M. Daniel BOURNOT demeurant 1 Rue Philippe Le Hardi, 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés.

L2504540

TELLUS PROD

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/09/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dénommée TELLUS PROD, dont le siège social est situé 20, rue Févret - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, la fourniture de prestations ; de conseils en stratégie et développement commercial pour toutes sociétés. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions à un tiers sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité de 70 % des droits de vote attachés aux actions émises par la société ; le cédant prenant part au vote. La société HORNUS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 euros, dont le siège est situé 58, rue de Monceau - 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 990 310 856, représentée par la société TCI, son Président, elle-même représentée par Monsieur Thierry COURSIEN, Président de la société assure la Présidence sans limitation de durée.

L2504541

MAJESTIMO

Par acte SSP du 28/08/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAJESTIMO.
Objet social : Marchand de biens.
Siège social : 14 rue Cazotte - 21000 DIJON.

Capital : 1.000 €.
Durée : 99 ans.
Président : M. GRIVELET DAMIEN, demeurant 14 rue Cazotte - 21000 DIJON.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation au R.C.S. de Dijon.

L2504685

SOLEÏA

Suivant acte reçu par Me Guylaine VOINET, Notaire associée de la SELARL «112 NOTAIRES ASSOCIES», à LONGVIC (21600), 112 route de Dijon, le 12 septembre 2025 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SOLEÏA.
SIÈGE SOCIAL : 11 allée les Hauts du Bois Grancey - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : Deux mille Euros (2.000,00 €).

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La propriété et la gestion de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet ;

- L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ;

- La construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ;

- La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ;

- L'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens ruraux ;

- La réalisation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, par voie d'échange ou apports en société, échanges pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivises ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaires ; - toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social, et ce, par voie de caution hypothécaire.

CESSIONS DE PARTS : Libres entre associés et autres soumises à agrément.

L'EXERCICE SOCIAL : Premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

LE GÉRANT : M^{me} Sonia JEANDEY, 11 allée les Hauts du Bois Grancey - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le Notaire.

L2504583

GROUPE
etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CAFÉ
DE LA PLACE

Par acte SSP du 01/10/2025 il a été constituée la société dénommée CAFÉ DE LA PLACE.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 1.000 €.
Siège social : 6 Place de la Mairie - 21110 AISEREY.

Objet : Restauration traditionnelle, préparation et vente de plats cuisinés et pizza sur place et à emporter, vente de boissons alcoolisées, traiteur.

Durée : 99 ans.
Gérance : Madame Elodie FERNANDES demeurant 6 Place de la Mairie - 21110 AISEREY et Madame Laura GREGOIRE demeurant 2 rue des Terres Franches - 21160 MARSANNAY LA COTE.

Immatriculation au R.C.S. de DIJON.

L2504689

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ARKEO

Avis de constitution

Par SSP du 29/09/2025, il a été constitué une société : DENOMINATION SOCIALE : ARKEO - FORME : SC - CAPITAL : 308 000 € - SIEGE : 1799 Route de Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE - OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPC) ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; L'acquisition, l'administration, la gestion et éventuellement la vente sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.- DUREE : 99 ans - GERANCE : Pierre GOUVERNEUR, 11 rue Alphonse Legros 21000 DIJON - CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant - RCS DIJON.

Pour avis.

L2504602

YRELEC
ENERGIES

Par acte sous signature électronique du 30/09/2025, il a été constitué la société suivante : Forme : SARL (unip). Dénomination : YRELEC ENERGIES. Siège : 14 C rue Georges Besse, 21320 CREANCEY. Objet : Réalisation de tous travaux d'électricité générale ; achat, vente et pose de panneaux photovoltaïques ; achat, vente, installation et réparation de tous systèmes de domotique et de tous appareils électroménagers ; achat, vente, installation et réparation de tous systèmes de chauffage, poêle, pompes à chaleur, géothermie etc. ; achat, vente, installation et réparation de tous systèmes d'antennes, de climatiseurs, d'alarmes, et de caméras ; entretien desdites installations ; production d'électricité photovoltaïque. Durée : 99 ans. Capital : 1 €. Gérant : Yannick ROYER, (demeurant 23 Grande Rue, 21360 CHAUDENAY LE CHATEAU). Immat au RCS de DIJON. Pour avis

L2504658

COLAÏACOVO
PRESTATIONS

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société COLAÏACOVO PRESTATIONS, SARL unipersonnelle au capital de 1.000 €, Siège social : 18 rue du Triage - 21120 IS SUR TILLE. Durée : 99 ans. Objet social : Tous travaux de terrassement, travaux publics. Le gérant est Monsieur Aurélien COLAÏACOVO, demeurant 18 rue du Triage - 21120 IS SUR TILLE.

Pour avis : La Gérance.

L2504688

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

BG HOLDTRADE**Avis de constitution**

Par SSP du 29/09/2025, il a été constitué une société :
DENOMINATION SOCIALE : BG HOLDTRADE - FORME : SC - CAPITAL : 308 000 € - SIEGE : 1799 Route de Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE- OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPC) ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; L'acquisition, l'administration, la gestion et éventuellement la vente sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.- DUREE : 99 ans - GERANCE : Bastien GOUVERNEUR, 5-7 Place de la République 21000 DIJON- CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant - RCS DIJON.

Pour avis.

L2504603

IPB SOLUTIONS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 septembre 2025, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : IPB SOLUTIONS.
OBJET : L'activité de holding c'est à dire l'acquisition, la vente et la détention de tous titres et droits mobiliers dans toutes sociétés civiles commerciales, industrielles ou financières créées ou à créer et de toutes prestations de services à ses filiales en matière d'assistance administrative et de gestion technique, comptable, financière, juridique et de management. et l'achat, la vente, de tout matériel, équipement destinés à l'entretien, la maintenance, ou la construction d'installations techniques énergétiques et de toutes prestations connexes et annexes à ce type d'installation. et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
SIEGE SOCIAL : 8 chemin de la Noue - 21600 LONGVIC.
CAPITAL SOCIAL : 45.000 €.
PRÉSIDENT : M. Geoffrey JOLY, demeurant 6 rue du Levant - 21410 FLEUREY SUR OUCHE.
CLAUDE D'AGREMENT : Toutes cessions d'actions, même entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
L2504639

Notaires

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

SCI DES MAILLOUX**Avis de constitution**

Aux termes d'un acte authentique reçu le 24/09/2025 par Maître François GUILLERMET, Notaire à DIJON (21000) - 2 rue Bossack, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI DES MAILLOUX
Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, - l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux et notamment un appartement, sis à BEAUNE (21200) 5 B rue de Bellevue - l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, - et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société
Siège social : 26 rue des Tilleuls, 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Co-gérance : M. HERVIEU Guy 26 rue des Tilleuls 21490 RUFFEY LES ECHIREY et M^{me} ROUX-HERVIEU Sylvie 26 rue des Tilleuls 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Clause d'agrément : Les cession sont soumises à agrément
François GUILLERMET
L2504653

le Journal du Palais
COMMUNICATION JURIDIQUE

POUR PLUS DE RAPIDITE, Envoyez-nous vos annonces par mail



annoncelegale.jp
@legalnet.org



ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

TAXI SABRINA KEDJOUNIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 Euros
Siège social : La Perrière - BAT B - 4 B Route de Dijon
21700 NUITS ST GEORGES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Nuits St Georges du 02 octobre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associée unique.
Dénomination sociale : TAXI SABRINA KEDJOUNIA.
Siège social : La Perrière - BAT B - 4 B Route de Dijon - 21700 Nuits Saint Georges.
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
- L'acquisition, la gestion, la détention par tous moyens, l'administration et la vente de toutes participations dans tous groupements, sociétés et filiale, la réalisation de toutes prestations de conseil, d'assistance et d'aide à la décision dans les domaines administratif, comptable, financier, juridique, fiscal, social, en ce compris la gestion du personnel, le suivi et l'optimisation des flux de trésorerie ou de façon plus générale, tous services de management et de direction pour le compte des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au
Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 500 €.
Gérance : Madame Sabrina KEDJOUNIA, demeurant La Perrière - BAT B - 4 B Route de Dijon - 21700 Nuits Saint Georges, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis : La Gérance.
L2504707

MODIFICATION DE STATUTS**TRANSBEX**

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 800 euros
porté à 5 000 euros
Siège social : 11 D Allée des Jardins,
21910 NOIRON SOUS GEVREY
929972024 RCS DIJON

Par décision du 30 septembre 2025, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 3 200 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 1 800 euros
Nouvelle mention : Capital social : 5 000 euros
Pour avis La Gérance
L2503902

DIJON 128-130 rue de Talant

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social : 54 C, rue de la Préfecture - 21000 DIJON
932 636 111 RCS DIJON

Par décisions unanimes du 02/07/2025, les associés ont pris acte de la démission de M. David BELOU de ses fonctions de gérant à compter du 30/06/2025, minuit, ont décidé de nommer, à compter même jour et pour une durée indéterminée, la société SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR L'EXPANSION DES REGIONS (RCS 313 245 391) en qualité de gérant et de transférer le siège social du 54 C, rue de la Préfecture - 21000 DIJON au 18, boulevard de Brosse - 21000 DIJON.
RCS DIJON.
L2504523

LEGA SPHERE
AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

GFA DOMAINE CHANDON DE BRIAILLES

Groupement foncier agricole
au capital social de 95128,19 Euros
Siège social : Rue Soeur Goby,
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
778256123 RCS Dijon

Aux termes d'une décision unanime en date du 25 septembre 2025, les associés ont nommé, à compter du même jour, en qualité de co-gérante, Madame Claude JOUSSET-DROUHIN, demeurant 37 rue de la Mairie, 21200 Bouze les Beaune.
Mention sera portée au RCS de Dijon.
L2504578

«RENOLIT ONDEX»

«RENOLIT ONDEX», SASU au capital de 9.067.500,00 €, siège social : 57 avenue de Tavaux - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 388 583 395 R.C.S. DIJON. Suivant le procès verbal des décisions du président en date du 01/09/2025 et les décisions de l'associé unique en date du 14/08/2025, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 10.699.995 € afin de porter ce dernier à 19.767.495 €. L2504600

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

ARC RENOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
porté à 40.000,00 Euros
Siège social :
1 avenue des Platanes
21560 ARC SUR TILLE
891 996 738 R.C.S. Dijon 21000

Par décision du 17 septembre 2025, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 38.000,00 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
ANCIENNE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 2.000 €.
NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 40.000,00 €. L2504604

Pour avis : La Gérance.

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCEA FLEUROT

Société civile d'exploitation agricole au capital de 148 900 euros
Siège social : 2 rue des Bons Enfants,
21150 LUCENAY LE DUC
879 919 280 RCS DIJON

DUA 25/06/2025
Démission de ses fonctions de gérante de M^{me} Martine FLEUROT à compter du 1^{er} juin 2025.
Nomination en qualité de gérante à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée illimitée, de l'EARL DES FONTENOIS, au capital de 133 260 euros, sise 10 Chemin des Remparts 21450 FONTAINES EN DUESMOIS.
La Gérance
L2504608

ALCOR

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 150.000 Euros
Siège social : 6 rue Robert Delaunay
21000 DIJON
435 099 189 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 29 septembre 2025, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter du 29 septembre 2025 le sigle «ALCOR» par «ALCOR Diagnostics» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- de transférer le siège social du 6 rue Robert Delaunay, 21000 DIJON au 14 rue des Prés - 71530 CHAMPFORGEUIL à compter du 29 septembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : La Gérance.
L2504609

V Conseil

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOURLOTTE
Avocats
10 rue Jean Gioino - 21000 DIJON

BOURGOGNE CARROSSERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 Euros
Siège social : 7 rue des Ardennes
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 831 771 621

Transfert du siège social

Décision unanime des associés du 29/09/2025 avec effet au 01/10/2025 :
Ancienne mention : 717 rue de l'Aviation, Aéroport de Dijon à OUGES (21), Nouvelle mention : 7 rue des Ardennes à DIJON (21) R.C.S. : DIJON.
Pour avis : La Présidente.
L2504638

HARMEZ

Société par actions simplifiée
au capital de 765.000 Euros
Siège social : 16 rue Antoine Becquerel
21300 CHENOVE
R.C.S. Dijon 478 798 390

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2025 :
Monsieur Régis HARDUIN demeurant 4 rue Théophile Foisset - 21000 DIJON a été nommé président à compter du 30 septembre 2025 en remplacement de la société RH HOLDING démissionnaire.
Le siège social a été transféré à 4 rue Théophile Foisset - 21000 DIJON, à compter du 30 septembre 2025.
L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
L2504641

Cabinet Nathalie Chatelet Expertises

SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social : 6 rue Grandjean
21200 BLIGNY LES BEAUNE
533 174 728 R.C.S. de Dijon

Par AGE du 19/09/2025, il a été décidé au 19/09/2025 :
- CESSION DE PARTS : Franck CHAUVÉ, demeurant 6 rue Grandjean - 21200 BLIGNY LES BEAUNE a cédé à Nathalie CHATELET, demeurant 8 rue Jules Verne - 69003 LYON, 320 parts sociales ;
- TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL : Au 14E rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au R.C.S. de DIJON.
L2504655

MCAM Cuisines & Agencement

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 Euros
Siège social : 22 rue du Chateau
21170 ST JEAN DE LOSNE
927 885 277 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 29/09/2025, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 22 rue du Chateau - 21170 ST JEAN DE LOSNE au 11 route de Besançon - 25320 THORAISE à compter du 29/09/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au R.C.S. de BESANÇON.
Pour avis : La Gérance.
L2504656

HERME PRODUCTION

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social : 13 pas Dartois-Bidot
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS
934 844 929 R.C.S. de Créteil

Aux termes de l'AGE en date du 24/09/2025 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 64 rue Charles Poisot - 21000 DIJON, à compter du 24/09/2025.
L'AGE du 24/09/2025 nomme en qualité de Président M. STEFAN Bogdan Paul demeurant au 8 Passage de Ménilmontant - 75011 PARIS en remplacement de M^{me} YILDIRIM Yesim.
Radiation au RCS de Créteil et réimmatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2504667

LEGA SPHERE
AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CENTRE DE MEDECINE NUCLEAIRE

SELARL
au capital social de 595.355 Euros
Siège social :
20 rue Lounes Matoub - 21000 DIJON
414 833 889 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGM en date du 18 mars 2025, les associés ont pris acte de la nomination, à compter du même jour, en qualité de co-gérante, de Madame Julia GRAMBOW, demeurant 11 rue du Docteur Paul Brousse - 75017 PARIS.
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2504673

OPTIQUE DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 100.000 Euros
Siège social : 23 place de l'Hôtel de Ville
21470 BRAZEY EN PLAINE
R.C.S. de Dijon 491 444 600

Par décision de l'associé unique et président en date du 30 septembre 2025, il a été décidé de transférer le siège social au 58 rue des Chézeaux, à 21560 ARC SUR TILLE, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2504676

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

HD BECQUEREL

Société civile immobilière
au capital de 3.000 Euros
Siège social : 16 rue Antoine Becquerel
21300 CHENÔVE
R.C.S. Dijon 502 251 515

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2025 :

Le siège social a été transféré à 4 rue Théophile Foisset - 21000 DIJON, à compter du 12 septembre 2025.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2504678

HD 52

Société civile immobilière
au capital de 3.000 Euros
Siège social : 16 rue Antoine Becquerel
21300 CHENÔVE
R.C.S. Dijon 813 052 925

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2025 :

Le siège social a été transféré à 4 rue Théophile Foisset - 21000 DIJON, à compter du 12 septembre 2025.

L'article 3 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2504680

HD CHALON

Société civile immobilière
au capital de 3.000 Euros
Siège social : 16 rue Antoine Becquerel
21300 CHENÔVE
R.C.S. Dijon 830 253 597

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2025 :

Le siège social a été transféré à 4 rue Théophile Foisset - 21000 DIJON, à compter du 12 septembre 2025.

L'article 3 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2504681

imaGen Bourgogne
-Franche-Comté

SAS au capital de 48.134.758 Euros
Siège social : 3 rue Louis Neel
21000 DIJON
919 269 233 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes des associés prises par acte sous seing privé le 2/09/2025, il a été décidé et constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital social d'un montant de 563.312 €, le capital étant porté à 48.698.070 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L2504690

Holding des
Radiologues IM2P

SAS au capital de 27.817.255 Euros
Siège social : 3 rue Louis Neel
21000 DIJON
921 111 118 R.C.S. Dijon

Par décisions en date du 2/09/2025, en suite des décisions unanimes des associés prises par acte sous seing privé le 27/08/2025, le Président a constaté la réalisation définitive de l'apport de 563.312 actions de la société l'augmentation de capital social en résultant d'un montant de 563.595 €, le capital étant porté à 27.817.255 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L2504691

CATALEYA

SAS au capital de 961 970 Euros
Siège social : route de Dijon - CD 968
21170 SAINT USAGE
900 562 695 RS LYON

L'Assemblée Générale extraordinaire du 10/06/2025 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 693 631 €, pour le porter à 1 655 601 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L2504699

LE COIN DES HEROS

43, rue du Bourg
21000 DIJON

Transfert de siege

Le 02/10/2025, l'associé unique de la société LE COIN DES HEROS (SARL ; capital : 10 000 € ; siège social : 30 Rue Piron 21000 DIJON ; 922 441 522 RCS DIJON) a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de restauration rapide et de transférer le siège social du 30, rue Piron, 21000 DIJON au 43, rue du Bourg 21000 DIJON, et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

L2504706

POURSUITE D'ACTIVITE

AUBERGE
COTE RIVIERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 3 Rue des Capucins
21120 IS SUR TILLE
951 520 527 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La gérance

L2404856

GROUPE
etc

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BHM PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 600 Euros
Siège social : ZA au bas des Combats
21410 FLEURY-SUR-OUICHE
RCS Dijon 528 685 043

L'associée unique, aux termes d'un procès-verbal en date du 20/06/2025, a décidé, conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2504538

Cap'SEA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
54 G rue de la Préfecture
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 902 776 228

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2025, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : La gérance.

L2504702

E.L. AGENCEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 6.000 Euros
Siège social : 3 rue de la Combe d'Enfer
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 821 444 841

Aux termes d'une AGE en date du 29 août 2025, il a été décidé en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis : Le président.

L2504703

SARL 5M

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 13 rue Stephen Liegeard
21160 COUCHEY
948 475 488 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 22 juillet 2024, il a été décidé en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance.

L2504704

DISSOLUTION

DE SOCIETE

GARNIER

GARNIER - Société par actions simplifiée - au capital de 2 100 euros - Siège social : 35 Rue des Fassoies, 21240 TALANT - 439 726 076 RCS Dijon: le 30/09/2025 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable M^{me} GARNIER Caroline (3B Rue Docteur Henry Berger 21000 DIJON), liquidateur & siège de la liquidation au siège social. L2504181



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

TIMMIT CONSULTING

SAS Unipersonnelle
au capital de 5.000 Euros
Siège social : 24 rue Pierre de
Coubertin - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 900 012 428

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

Il a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Frédéric PETIT demeurant 24 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON.

Il lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 24 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatives à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2504474

NEXT'UP
TECHNOLOGIE

NEXT'UP TECHNOLOGIE - Société à responsabilité limitée - au capital de 1 000 euros - Siège social : 2 Rue Jacques Brel 21800 CHEVIGNY-SAINT SAUVEUR - 888 892 155 RCS DIJON : le 31/08/2025 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur Marc MARTIN (2 Rue Jacques Brel 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social. L2504518

SCP MANIERE-PAGET-
CHAMPENOIS

AVOCATS
1 Bd de la Trémouille - 21000 DIJON

SCI AGMF

Société au capital social de
63.000 Euros
1 rue de la Forge à 21420 BOUILLAND
R.C.S. de Dijon n° 444 886 311

Le 17 septembre 2025, l'assemblée générale extraordinaire réunie a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Armand GUGGIARI, demeurant 8 Grande Rue à JOURS LES BIAGNEUX (21), pour toute la durée de la liquidation, avec tous les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 8 Grande Rue à JOUR LES BAIGNEUX. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

L2504577

CHA STUDIO

CHA STUDIO - Société à responsabilité limitée - au capital de 1 000 euros - Siège social : 21 Rue Adéodat Boissard 21000 DIJON - 788 998 169 RCS DIJON : le 30/09/2025 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable M^{me} Charlene DESCLERC (21 Rue Adéodat Boissard 21000 DIJON), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social. L2504040

SCI BROUTARD

SCI au capital de 2 000 Euros
Siège social : 3 Rue Philippe Le Hardi
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
RCS de DIJON n°490 736 428

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 20/09/2025 a approuvé la dissolution Anticipée de la société à compter du 20/09/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BROUTARD Claude-René, demeurant 7 rue Simone Veil 21800 QUETIGNY et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2504582

TERRA
BRICOLAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social :
20 rue du Général de Gaulle
21850 SAINT APOLLINAIRE
903 162 501 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 août 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur JULIEN TERRA, demeurant 20 rue du Général de Gaulle - 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 20 rue du Général de Gaulle - 21850 SAINT-APOLLINAIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2504635

RH HOLDING

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 4 rue Théophile Foisset
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 914 121 785

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30 septembre 2025 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2025 et sa mise en liquidation.

L'associé unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société :

Monsieur Régis HARDUIN, demeurant 4 rue Théophile Foisset - 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 4 rue Théophile Foisset - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention sera faite au R.C.S. de Dijon.

Pour avis.

L2504642

CLOTURE

DE LIQUIDATION



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LA RENARDIERE

Société civile immobilière
Au capital de 7.622.45 Euros
Siège social : Rue des Champs
21150 POUILLENAY
R.C.S. Dijon 389 304 643

Aux termes du procès-verbal du 31 mai 2025 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mai 2025. Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2504024

SCI DES MOULINS
BLEUS

Société civile immobilière en liquidation
Capital social : 1.000,00 Euros
Siège social : et siège de liquidation
13 rue des Vannées - 21560 ARC SUR
TILLE - 814 424 024 R.C.S. Dijon
Liquidateur : M^{me} Corinne MARTIN
demeurant 13 rue des Vannées
21560 ARC SUR TILLE

Aux termes d'un acte unanime en date du 24/9/2025 avec effet au 31/7/25, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2504537

HB CRUISES
OF FRANCE

SAS au capital de 5.000 Euros
Siège social : 5 route de crugey lieudit la repe - 21320 VANDENESSE-EN-AUXOIS
489 750 901 R.C.S. de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 31/03/2025 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M^{me} LAGERBURG JACOBA, demeurant 5 route de crugey lieudit la repe - 21320 VANDENESSE-EN-AUXOIS pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Radiation au R.C.S. de DIJON.

L2504700

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

EPOUX BENEDDIF

Suivant acte reçu par Maître JACQUESON le 26 09 2025 Monsieur Byal Fairouz Gemaël BENEDDIF et Madame Marion Stéphanie WILLEFERT, son épouse, demeurant ensemble à DIJON (21000)14 rue Henri Becquerel Mariés à DIJON le 9 décembre 2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens tel qu'établi par les articles 1536 à 1543 du code civil Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître JACQUESON, notaire à DIJON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de leur domicile

Pour avis

L2504599

AVIS

ADMINISTRATIF

Commune
de GEVREY-
CHAMBERTINAvis de mise
à disposition du dossier
de modification simplifiée
du PLU

Par délibération du 07/04/2025 le Conseil Municipal a validé le principe d'une procédure de modification simplifiée n° 3 de son Plan Local d'Urbanisme, lancée par arrêté du Maire n° 25-031U en date du 07/04/2025, et définit les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Cette procédure vise à apporter diverses modifications au règlement de la zone UB du Plan Local d'Urbanisme afin de :

Préciser le règlement de la zone UB du PLU, notamment en définissant certaines notions portant sur les typologies de constructions telles que les « constructions jumelées » ou « en bande » ; Afin de clarifier les règles d'urbanisme applicables à ce type de constructions ; et de faire évoluer la règle de hauteur des murs de clôture.

La délibération et l'arrêté susmentionnés sont d'ores et déjà disponibles en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de modification simplifiée n° 3 sera consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels : Lundi-mardi 13h30-17h30, jeudi vendredi et samedi 9h30-12h00 et consultable sur le site internet de la commune, dès le 13 octobre 2025 et ce jusqu'au 13 novembre 2025 inclus.

L2504534

COMMUNE
D'ALOXE-CORTON

Allée Jules Senard Louis Latour
21420 ALOXE-CORTON - CÔTE D'OR

Avis d'enquête publique
préalable à la suppression
des plans d'alignement
approuvés sur la
commune d'Aloxe-Corton
21420

Par un arrêté N°183 AM2025/7 en date du 26/08/2025, le Maire de la commune d'Aloxe-Corton, a décidé de procéder à une enquête publique préalable à la suppression des plans d'alignement approuvés susvisés. L'arrêté est affiché en mairie et le dossier d'enquête publique est tenu à la disposition du public en mairie d'Aloxe-Corton. M. Pierre Alexandre, expert foncier, est désigné commissaire enquêteur. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en Mairie d'Aloxe-Corton, Allée Jules Senard Louis Latour 21420 ALOXE-CORTON du mardi 7 octobre 2025 au jeudi 23 octobre 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture : les mardis de 13h00 à 15h00 et les jeudis de 17h00 à 19h00

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.aloxe-corton.fr. Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie d'Aloxe-Corton, Allée Jules Senard Louis Latour - 21420 ALOXE-CORTON. Monsieur le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le mardi 7 octobre 2025 de 14h00 à 16h00 et le Jeudi 23 octobre 2025 de 17h00 à 19h00. A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie d'Aloxe-Corton, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L2504657

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

AVIS DIVERS

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

**SUCCESSION
«MAGALLON
Antonio»**

Avis de saine de légataire universel
En l'absence d'héritiers réservataires
Délai d'opposition
Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code
de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Par testament olographe du 11 février 2025, Monsieur Antonio MAGALLON en son vivant demeurant à DIJON, 22 rue Danton, décédée à DIJON le 29 mars 2025, a institué un légataire universel. Un procès-verbal de dépôt dudit testament a été reçu par Maître LAUREAU le 30 septembre 2025

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Thierry LAUREAU, Notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, réf CRPCEN : 21006, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis.
L2504675

**SUCCESSION
VACANTE**

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOLDRINI Remi décédé le 28/06/2018. Réf. 0218153720. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504624

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} GATEAU Michelle décédée le 11/01/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218105916.
L2504629

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} CHARDERON Jocelyne décédée le 21/02/2015 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0212007680.
L2504631

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BEAUFILS Alain décédé le 04/01/2015 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218001204.
L2504632

**TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE DIJON**

**LIQUIDATION
JUDICIAIRE**

**Jugement du
23 septembre 2025**

SARLES POULES ONT DES DENTS (SARL LPODD), 19 Rue d'Avau, 21210 Juillenay, RCS Greffe de Dijon 828 918 052. Arts du spectacle vivant. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504558

SARL FP3D, 29 Rue Devosge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 921 580 866. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504559

SARL DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX, 39 Allée du Portugal, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 420 398 570. Analyses, essais et inspections techniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504560

SAS VIP MOTORS 21, Zae la Bouloze-Local A, 21110 Fauverney, RCS Greffe de Dijon 984 968 230. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Mai 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504561

SARL EURL 1PACT, 21 Route d'Allerey, Hameau de Pochey, 21230 Jouey, RCS Greffe de Dijon 501 614 648. Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504562

Société d'exercice libéral par actions simplifiée EUROFINs BIOMED BOURGOGNE, 54 Avenue Française Giroud, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 981 116 478. Laboratoires d'analyses médicales. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504563

SAS L'ATELIER, Rue Sous la Velle, 21190 Nantoux, RCS Greffe de Dijon 847 486 271. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504571

SARL AMERICAN WAY DIJON, 44C Avenue Françoise Giroud, Parc Valmy-le Quator III Et IV, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 752 265 413. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Mai 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504572

Monsieur Elmi BEQAJ (EI), 17 rue Berlier, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 532 148 384. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 23 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504661

SARL DIJON FRET, 5 Rue du Champ aux Pierres, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 529 614 471. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2504556

SARL W.Y.M.B., 13 Place de la République, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 432 783 140. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 04 Mai 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
L2504564

SAS SURPROJECT, 11 Rue du Champs aux Prêtres, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 878 410 661. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2504565

SARL FRANCE FERMETURES ISOLATIONS, 1 Boulevard Pascal, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 827 664 095. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2504566

Monsieur Rafaël BARBOSA DA SILVA (EI), 17 rue Clément Janin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 949 748 149. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2504567

SAS WE BATIMENT, 17 Rue Bernard Courtois, 21370 Plombières-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 887 655 652. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2504568

Madame Stéphanie LEMOINE FOURRIER (EI), 10 rue des Prés Fleuris, 21460 Epoisses, RCS Greffe de Dijon 888 176 724. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2504569

SAS SOLEIL, 7 Avenue François Mitterrand, 21370 Plombières-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 920 395 837. Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2504570

SAS J'AIME MON FRAIS, Rue Lucien Perriaux, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 813 149 275. Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU.
L2504573

**REDRESSEMENT
JUDICIAIRE**

**Jugement du
23 septembre 2025**

SAS AUTO PERFECT 21, 33 C Rue de la Chèvre Morte, 21240 Talant, RCS Greffe de Dijon 887 933 828. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 23 Mars 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2504557

SAS AR2T, Rue du Moulin des Etangs, 21600 Fénay, RCS Greffe de Dijon 799 167 911. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2504662

SARL L'AVENTURINE, 9 Rue Monge, 21170 Saint-Jean-de-Losne, RCS Greffe de Dijon 500 556 881. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 5 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2504663

**CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF**

**Jugement du
23 septembre 2025**

SAS Buffon & Co, Rue de la Mairie, 21450 Baigneux-les-Juifs, RCS Greffe de Dijon 834 227 449. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504544

SARL ATELIER SARRASIN, Rue de la Mairie, 21450 Baigneux-les-Juifs, RCS Greffe de Dijon 807 845 490. Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504545

Madame Catherine CHARNY JOUFFROY (EI), 12 Quai de l'Europe, 21170 Saint-Jean-de-Losne, RCS Greffe de Dijon 482 914 751. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504546

SARL 2A RESTAURATION, Centre Commercial de la Toison d'Or Grand Mail, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 493 801 336. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504547

SNC MAX D, 89 Avenue de la Gare, 21220 Gevrey-Chambertin, RCS Greffe de Dijon 832 825 434. Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504548

SAS RG PRINT, les Epenottes 10 Cours Sully, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 850 843 145. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504549

SAS PR DRONES, 9 Rue de la Marquise de Pange, 21700 Bagnot, RCS Greffe de Dijon 909 689 804. Autres activités de nettoyage n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504550

CORCEL CELINE, 20 rue de Dijon, 21380 Marsannay-le-Bois, RCS Greffe de Dijon 841 576 861. Autres intermédiaires du commerce en produits divers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504551

SARL AVENIR TOITURES 21, 3 Rue de la Menetriere, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 877 622 910. Travaux de charpente. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504552

SARL COIFF AU FEMININ, 13 Avenue des Champs Perdrix, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 514 159 730. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504553

SARL TEBELEC, 42ter Rue Léon Gambetta, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 510 644 123. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504554

SARL BANCERZ & CO, 3 Rue Dietsch, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 953 696 911. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2504555

**POUR PLUS
DE RAPIDITE,
Optez pour le
règlement
par virement
ou par
carte bancaire**

03.80.68.25.55.

Yonne

**VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS**

**PHARMACIE DE
LA TRECEY/SELAS
PHARMACIE
DELAGNEAU TRAN**

Suivant acte ssp en date du 8 Juillet 2025 enregistré le 16 juillet 2025 au Service départemental de l'enregistrement de PARIS ST-LAZARE Dossier 2025 00025014, référence 7564P61 2025 A 04443 la société PHARMACIE DE LA TRECEY SELARL au capital de 80.000 € dont le siège social est situé 4 Allée Gérard Magne - 89600 SAINT-FLORENTIN, inscrite au Greffe d'Auxerre sous le n° 509 128 146 a vendu sous les conditions suspensives de l'enregistrement, par le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de la déclaration d'exploitation de Madame Marie DELAGNEAU et de Monsieur Charles TRAN au sein de la SELAS PHARMACIE DELAGNEAU TRAN conformément à l'article L. 5125-9 du Code de la santé publique, et de l'inscription de la SELAS PHARMACIE DELAGNEAU TRAN en annexe du tableau A de l'Ordre des pharmaciens, à la société SELAS PHARMACIE DELAGNEAU TRAN, SELAS en formation au capital de 200.010 € dont le siège social est situé 4 Allée Gérard Magne - 89600 SAINT-FLORENTIN, son fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et exploité, 4 Allée Gérard Magne - 89600 SAINT-FLORENTIN moyennant le prix de 2.266.000 € (Deux millions deux-cent soixante-six mille €). La date d'effet est fixée au 1^{er} novembre 2025.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce pour la validité à l'adresse du fonds vendu et pour la correspondance chez QUADRA PHARM Avocats, 5 avenue Ingrès - 75016 PARIS.
L2504674

**CONSTITUTION
DE SOCIETE**

**LDS
GROUPE**

PRUNOY ENERGIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
6 rue de Bezanon
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHARNY OREE DE PUISAYE du 19 septembre 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE : PRUNOY ENERGIE.

SIÈGE SOCIAL : 6 rue de Bezanon - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
OBJET SOCIAL : La production et la vente d'électricité et d'énergie notamment à partir de panneaux photovoltaïques.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.
GÉRANCE : Madame Sandrine BEZANCON, demeurant 4 rue des semeurs 28600 LUISANT, Madame Stéphanie SIMONNET, demeurant 1 rue de la Mare - 89250 BEAUMONT, Monsieur Pierre JUVIGNY, demeurant 41 rue Gaston Chausson Chevillon - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour avis : La Gérance.
L2504576

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

MIRET FREDRIC

Aux termes d'un ASSP le 11/07/2025 à MARSEILLAN a été constitué une SAS : DÉNOMINATION SOCIALE : MIRET FREDRIC. CAPITAL : 1.000 €. SIÈGE : 5 rue des Prés de Pacques - 89340 VILLENEUVE LA GUYARD. OBJET SOCIAL : Exploitation de jeux et amusements publics, manèges, attractions foraines, jeux gonflables, mini-golf, jeux aquatiques, jeux d'adresse sur les fêtes, foires et parcs d'attractions ; Snack salé & sucré, vente de confiseries, glaces, crêpes, gaufres et boissons conformément à la législation en vigueur sur place ou à emporter ; Achat et revente de produits alimentaires, cadeaux, souvenirs, confections textiles et plus généralement tous types d'articles d'importation sur marchés, braderies, foires expositions, éventaies et magasins ; Achat et revente de matériels de loisirs, manèges et attractions. PRÉSIDENT : MIRET Frederic, demeurant Commune de rattachement - 30600 VESTRIC ET CANDIAC. DIRECTEUR GÉNÉRAL : FAHYS Sophie, demeurant Route nationale 113, ZI de VESTRIC - 30600 Vestric ET CANDIAC. DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation auprès du R.C.S. de SENS. Les actionnaires seront convoqués en AG et les décisions seront prises en fonctions des conditions statutaires précisant les quorums et majorités requises. L2504645

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
ABC Filiale du Destiel

CLEMELO RENOVATION

Par acte SSP du 10/09/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : CLEMELO RENOVATION. OBJET SOCIAL : Travaux de maçonnerie, rénovation intérieur et extérieur. SIÈGE SOCIAL : 4 rue de paris 89200 Avallon. CAPITAL : 500 € DURÉE : 99 ans PRÉSIDENT : M. dufour jean sébastien, demeurant 2 chemin des maulas 89630 Saint-Germain-des-Champs. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. CLAUSE D'AGREMENT : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS d' Auxerre L2504692

argos
EXPERTISE COMPTABLE

BARON CONSTRUCTION BOIS

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 5000 Euros Siège social : 5 rue du Château d'Eau 89320 VAUDEURS

Par acte sous seing privé du 01 octobre 2025 est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
DÉNOMINATION : BARON CONSTRUCTION BOIS
SIEGE SOCIAL : 5 Rue du Château d'Eau 89320 VAUDEURS
OBJET : Tous travaux de charpente, d'ossature en bois, de rénovation, d'aménagement de terrasse, le négoce de bois et matériaux de construction et toutes activités annexes et connexes
CAPITAL : 1 500 euros
GERANCE : Monsieur Maximilien BARON demeurant 5 Rue du Château d'Eau 89320 VAUDEURS
CESSION DE PARTS :
1 Toutes cessions de parts sociales entre associés sont libres.
2 Les cessions avec des tiers de la Société sont soumises à agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins la majorité des parts sociales.
IMMATRICULATION : au RCS de SENS

Pour avis

L2504695

MODIFICATION

DE STATUTS

EARL BON

Société civile d'exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 137.460,00 Euros
Siège social : 6, Hameau l'Etang Jussier 89240 CHEVANNES
RCS : Auxerre 380 289 983

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/09/2025, la dénomination sociale a été modifiée et devient EARL BON - Domaine de l'Erable, à compter du 10/09/2025. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis,

L2504343

MINGUS
AVOCATS

MINGUS AVOCATS
72 rue Pierre Paul Riquet
31000 Toulouse

SCLS

SAS au capital de 10.000 Euros
Siège social : 20 rue Edouard Boutier 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
818 284 424 R.C.S. de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 15/09/2025 l'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui devient : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La conception, la production, la vente, la revente et l'installation de tous types de câbles permettant d'assurer notamment le transport, la distribution d'énergie et d'information, et notamment: les câbles isolés, les cordons, les accessoires et systèmes, ainsi que les services liés aux réseaux d'énergie, aux installations et équipements électriques, aux réseaux de télécommunication et de transmission d'information ;
- L'achat et/ou la vente de tous métaux et matériaux nécessaires à la fabrication de câbles d'énergie et de télécommunication, et notamment le cuivre, l'aluminium, les fibres, ainsi que toutes opérations de tréfilage, isolation et assemblage ;
- L'achat et/ou la vente de tous composants, matériels et équipements nécessaires à la fabrication et à l'installation, ainsi que d'accessoires et systèmes destinés aux réseaux d'énergie, de télécommunication et de transmission d'information ;
- L'analyse, l'essai, le contrôle des caractéristiques et des performances des câbles électriques à haute tension, ainsi que toutes prestations de conseil relatives à ces installations ;
- La création, l'exploitation, l'acquisition, la location ou la gérance par tous moyens de tous autres fonds de commerce et établissements de même nature, ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant une activité similaire, connexe ou complémentaire ;
- La prise de participation dans toutes sociétés, entreprises ou groupements, quel que soit leur objet ;
- L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage industriel, commercial, artisanal ou d'habitation ;
- Le dépôt, l'acquisition, l'exploitation ou la concession de toutes marques, brevets ou autres procédés, quels qu'en soient l'objet et la destination ;
- L'accomplissement de toutes prestations de services utiles ou nécessaires à la bonne marche de l'activité de la société ou de ses filiales éventuelles ;
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. à compter du 01/09/2025.

Mention au R.C.S. de Sens. L2504533

L2504669

IPBCONCEPT

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 Euros
Siège social : 19 Chemin de Beauregard Hameau de Beaudemont 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
792 918 880 R.C.S. Sens

Aux termes d'un PV des décisions de l'Associé Unique du 29 septembre 2025, il résulte que Monsieur Nicolas FOUCHEROT, demeurant 53 bis rue Victor Guichard - 89100 SENS, a été nommé en qualité de Directeur Général et ce à compter du 1^{er} octobre 2025.
Pour avis : Le Président.

L2504637

SENS CONCIERGERIE

SENS CONCIERGERIE, SAS au capital de 100 €, siège social : 8 rue Albert Camus - 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE, 977 563 220 R.C.S. SENS. Aux termes d'une délibération en date du 15/09/2025, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 8 rue Albert Camus - 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE au 12 rue André Gateau - 89100 SENS et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Par cette même délibération, l'AGE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a également décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis : Le président.

L2504670

ATHANNA

SASU au capital de 100 Euros
Siège social : 8 rue Albert Camus 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE
919 635 748 R.C.S. Sens

Aux termes d'une décision en date du 15/09/2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 8 rue Albert Camus - 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE au 12 rue André Gateau - 89100 SENS à compter du 15/09/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : Le Président.

L2504671

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

SCEA DU CHALTOIS - HUP

Société civile d'exploitation agricole au capital de 572.000 Euros
Siège social : 5 che d'Aillant Bleury 89110 POILLY SUR THOLON
R.C.S. Sens 838 880 003

Par ordonnance du Président du Tribunal Judiciaire de SENS en date du 23/09/25, Mariène LOISEAU, Administrateur judiciaire associée de la SELARL AJRS, 16 rue de l'Horloge 89000 AUXERRE, a été désignée administrateur provisoire de la SCEA DU CHALTOIS - HUP, à compter du 23/09/25 pour une durée de 12 mois. Mention sera faite au R.C.S. de SENS.
Pour avis.

L2504672

DISSOLUTION

DE SOCIETE

LE MOULIN DE CORNEIL TRAITEUR

SAS au capital de 4.000,00 Euros
Siège social :
1 place Lucien Gaubert 89130 MEZILLES
R.C.S. Auxerre 837 611 979

Par décision de l'AGE du 31/07/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du même jour, conformément à l'article 1844-7 du Code civil. Monsieur Cornélius de LAMINNE, demeurant 3 chemin des Caves - 89130 MEZILLES, a été désigné en qualité de liquidateur. Les correspondances devront être présentées au siège de la société. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis.

L2504601

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

FLORINA

Le 22.09.2025, les associés de la SARL en liquidation FLORINA, au capital de 15.250 €, siège social et de liquidation à CHARMOY (Yonne - 89400), 32 rue du Pont, 433 271 517 R.C.S. SENS, ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.06.2025, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au R.C.S. de SENS.
L2504580

AVIS DIVERS

Madame Gilberte LEPESME

Testament olographe

Suivant testament olographe en date du 8 mai 2009, Madame Gilberte LEPESME, né(e) 89140 COURLON -SUR-YONNE, le 5 septembre 1927, demeurant à 25 rue de la Couée, Résidence Les Champs Blancs - 89140 SERGINES, veuf(ve) de Monsieur Pierre Jean Marie BOUTIN, décédé(e) à SENS (89) le 4 juillet 2025, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie WIESSNER, 21 Quai de la République - 89140 PONT-SUR-YONNE, le 11 septembre 2025, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 23 septembre 2025.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Benjamin AUDEUX, 2 A rue de l'Eglise - 89140 SERGINES.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
L2504646

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} TROLAY Nicole décédée le 03/10/2022. Réf. 0218153249. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504610

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GUERRI Dominique décédée le 29/02/2024. Réf. 0218153229. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504611

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOUCHEREZ Yvette décédée le 09/08/2024. Réf. 0218153236. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504612

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LEFEVRE Jean-Claude décédé le 19/03/2024. Réf. 0218153231. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504613

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PATERNOTTE Marie-Louise décédée le 27/01/2022. Réf. 0218153252. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504614

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} EDIBE Jocelyne décédée le 26/04/2024. Réf. 0218153254. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504615

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. HERMANT David décédé le 12/01/2024. Réf. 0218153084. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504616

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} NIVERT Jocelyne décédée le 07/10/2023. Réf. 0218153253. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504617

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LAMY Patricia décédée le 24/08/2024. Réf. 0218153234. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504618

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GERAUD Catherine décédée le 23/07/2024. Réf. 0218153237. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504619

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PIRES Narciso décédé le 17/10/2022. Réf. 0218153250. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504620

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LARCIER Annie décédée le 21/04/2024. Réf. 0218153230. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504621

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GRAMARD Bruno décédé le 13/03/2023. Réf. 0218153235. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504622

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. STEPHAN Victor décédé le 14/11/2022. Réf. 0218153251. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504623

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PILIER Josette décédée le 29/10/2019. Réf. 0218153256. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504625

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} CHAILLOUX Helene décédée le 24/06/2024. Réf. 0218153233. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504626

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. ALLARD Jean-Pierre décédé le 19/05/2024. Réf. 0218153085. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504627

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GUY Anne décédée le 29/03/2020. Réf. 0218153255. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504628

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. ELLEMSI Gacem décédé le 25/02/2019 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218094227. L2504633

Le droit et le chiffre

Le barreau d'affaires français en congrès à Dijon

Côte-d'Or. Chaque année, l'association des Avocats conseils d'entreprises (ACE) organise un congrès national, lieu de formation, d'échange pour la profession et ses partenaires. Cette année l'évènement se tenait les 25 et 26 septembre à Dijon et avait pour thème « l'audace », affichant l'ambition de promouvoir des idées innovantes, de contribuer avec efficacité à forger une profession d'avocats moderne et de préparer son avenir. **Morceaux choisis.**

“
Nadjoua Belhade, adjointe au maire de Dijon en charge du commerce et de l'artisanat.



L'audace qui nous réunit est une exigence contemporaine. L'audace de défendre partout l'État de droit. L'audace d'interpréter et d'appliquer un droit toujours plus complexe.

L'audace d'entreprendre et d'innover pour que vos cabinets relèvent des défis économiques, technologiques et humains de demain. Dans un monde où les repères se brouillent, où les libertés fondamentales restent menacées, le rôle de l'avocat est plus essentiel que jamais. Vous êtes les garants d'une justice accessible, équitable et humaine. Vous êtes les premiers défenseurs de la dignité des justiciables, mais aussi des acteurs engagés dans la vie économique, sociale et culturelle de notre pays. Santé mentale, restructuration des entreprises, secret professionnel, compliance, droit européen... Chaque atelier, chaque plénière de ce congrès illustre cette audace nécessaire pour que l'avocat demeure à la fois protecteur, innovateur et éclairé. Cette audace, si vous le permettez, doit aussi se trouver sa place dans le dialogue avec le législateur. « *Il n'est rien sujet à plus continuelle agitation que les lois. Depuis que je suis née, j'ai vu trois et quatre fois rechanger celle des Anglais nos voisins* ». N'y voyez là aucune analogie avec l'actualité. C'est une citation de Montaigne qu'il faut toujours relire en toutes circonstances. En effet, les avocats doivent systématiquement s'adapter au changement. Il y aura peut-être une forme d'audace à éviter de changer les textes, car l'ambition de voir son nom accolé à une proposition de loi engendre souvent plus de complexité, dans un moment où la simplification serait de mise. Par ailleurs, nous le savons, la loi de programmation pour la justice 2023-2027 engage notre pays dans une transformation structurelle : augmentation des moyens, réforme de procédure, création expérimentale des tribunaux des affaires économiques, réforme en droit des sociétés... Autant de chantiers qui appellent votre vigilance et votre participation. Ici encore, l'audace est nécessaire, celle de questionner, de proposer, de contribuer au débat démocratique afin que ces réformes renforcent réellement la confiance des citoyens dans leur justice. »

“
Loïc Richard du Montellier, avocat au Barreau de Mâcon et président de l'ACE Bourgogne.



« L'audace vous appartient ». Le mot est posé, le thème est fixé, il sera suivi. L'avocat est avant tout un juriste dans l'exercice de ses missions, mais il est aussi un entrepreneur dans l'organisation de son activité. Pour cela, l'audace nous appartient, vous appartient. C'est ce dont ce congrès va vous convaincre si vous ne l'étiez pas déjà. Alors, place aux travaux. Vous avez pour cela 28 ateliers, trois plénières à votre disposition. Vous êtes là au congrès de l'ACE, alors faites-le savoir : Instagrammez, Xez, Linkedinez, communiquez, réseautez. Mais souvenez-vous qu'ici en Bourgogne, à la fin, c'est toujours Romanée qu'on tweet. »

“
Yasmine Develle, avocate au Barreau de Bordeaux et présidente nationale de l'ACE.



Vous souvenez-vous du film *Un jour sans fin* ? Dans ce film, le personnage, un journaliste, se réveille chaque matin pour revivre exactement la même journée. Force est de constater que la profession d'avocat semble elle aussi concernée par une boucle temporelle. Depuis des décennies, un sujet revient : la réforme de notre gouvernance. En 2000 déjà, l'ancien président du Conseil national des barreaux (CNB) affirmait qu'il était de son devoir d'ouvrir le chantier de sa propre réforme. Nous étions alors 31.000 avocats. Huit ans plus tard, le rapport dénonçait en son préambule le manque d'unité ordinaire et syndicale préjudiciable à l'influence de la profession. En 2009, le cadre des 50.000 avocats était franchi,

et les femmes devenaient majoritaires au sein du barreau. Le monde avançait, nous non. En 2013, le Barreaux de Paris claqua la porte du CNB. Quelques mois plus tard, son président jette l'éponge. En 2014, Thierry Bézard appelle de ses vœux la grande transformation de la profession. Un diagnostic brillant, mais resté sans effet. Et depuis, il y a eu les États généraux de la profession, la grande consultation, le rapport Jamin et un nouveau claquement de porte du bâtonnier de Paris. Et pour quel résultat ? Aucun. Einstein définissait la folie comme le fait de répéter sans cesse les mêmes actions en espérant un résultat différent. En relisant les débats parlementaires, il était clair que le rapport du CNB était une construction inachevée. Il avait conclu en laissant à la profession le soin de gérer l'avenir de l'institution, et je cite : « *en faisant confiance en la sagesse des hommes* ». Avons-nous fait preuve de cette sagesse ? Combien de rapports enterrés ? Combien d'énergie collective gaspillée ? Combien de temps et d'argent perdu ? Il est désolant de constater que notre profession est incapable de régler un sujet qui aurait dû être clos depuis bien longtemps. La question de la représentativité n'est pas

un débat théorique. C'est un obstacle à la capacité de représentation du CNB, et donc à l'influence de notre profession. La rigidité et l'incapacité à fédérer sont les signes d'un déclassement. La participation aux élections du CNB plafonne à 27 %. Seul 37 % de nos confrères disent se sentir représentés. En 2025, au lieu de se remettre en question, il y a eu un non-débat. Entendre que la gouvernance n'est pas le sujet, ça ce n'est pas possible. Cette négation de la réalité relève d'une rhétorique connue des experts en communication : l'anticatapse, une figure de style qui consiste à nier ouvertement la réalité. Cette rhétorique de la post-vérité ou vérité alternative, l'ACE ne peut pas l'accepter. Je le dis haut et fort, il est urgent que le bien commun l'emporte sur les calculs politiques. La profession n'a plus le luxe d'attendre. Chaque jour de perdu nous éloigne un peu plus de ce que nous prétendons représenter. Chaque renoncement creuse la fracture entre l'institution et les confrères. Comment le personnage du film s'est-il libéré ? Par un changement radical d'attitude, en cessant de se regarder lui-même et en essayant de faire passer d'abord l'intérêt des autres avant le sien. C'est la seule audace qui vaille ! »

“
Julie Couturier, avocate au Barreau de Paris et présidente du Conseil national des barreaux.



demain. Partager nos différences aussi, celles qui font que nous sommes une profession diverse et si riche. Nous sommes 78.000, et nous avons donc 78.000 manières d'être avocat, et je suis fière de présider l'instance qui nous représente toutes et tous. L'an passé, nous nous étions lancés pour accompagner la grande consultation des avocats. 20.000 réponses plus tard, nous sommes passés aux résultats et aux débats d'orientation. Ce qu'il me semble essentiel de retenir, ce sont les trois enjeux que nos confrères ont identifiés comme prioritaires : faire de l'intelligence artificielle générative une opportunité pour l'ensemble de la profession, défendre le périmètre du droit et le marché des avocats et défendre le principe d'égalité devant la loi en protégeant l'aide juridictionnelle, pour préserver le droit à un avocat pour chacun. Ces enjeux racontent une crainte existentielle : celle de voir notre démocratie, notre État de droit et ses principes disparaître, et nous avec. Car qui d'autre qu'un avocat peut protéger le cadre, les principes et les valeurs de ce monde auquel nous tenons tant ? C'est pour cette raison que, sans relâche, il faut défendre la force du droit, défendre l'indépendance des avocats pour préserver notre démocratie et protéger nos concitoyens. Veillons-ysans relâche, car les attaques, les menaces, les intimidations ne cessent en France comme à l'étranger. »

“
Anne Geslain, avocate au Barreau de Dijon et Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Dijon.



Notre profession possède cette belle capacité à allier l'exigence de savoir et le plaisir d'être ensemble, pour apprendre, pour apprendre mieux, j'en ai la conviction, pour apprendre les uns des autres, partager nos expériences, nos doutes, nos peurs, nos aspirations aussi pour vision plus large, celle d'accompagner, d'anticiper et d'inventer. Cet héritage nous habite encore aujourd'hui et je crois qu'il nous oblige. Il s'agit de faire de l'avocat non seulement un praticien du droit, mais aussi un acteur central de la société. Qu'est-ce que l'audace pour nous, avocats ? L'audace intellectuelle d'abord. Celle de réinventer nos méthodes de travail, de revisiter nos pratiques, d'oser porter le droit comme un levier d'innovation, non comme une contrainte. L'audace sociale et économique ensuite, car nous exerçons dans un monde en mutation permanente (numérique, environnementale, sociétale) et notre place est d'accompagner ces transitions avec clairvoyance et courage. L'audace professionnelle, enfin. Celle d'affirmer ce qui nous rend unique dans l'écosystème du conseil et du contentieux : l'indépendance, le secret, la déontologie. Ces principes ne sont pas des freins, mais les conditions de notre modernité. »

Ensemble des propos recueillis par Frédéric Chevalier

Essai. La quatrième génération du grand SUV hybride rechargeable japonais a été conçue pour répondre aux attentes du marché européen. Confort et personnalité au menu.

Outlander PHEV : 100% Mitsubishi



Long de 4,72m, l'Outlander est un vrai SUV assumant sans complexe son genre.

Il y a les SUV un peu honteux qui cherchent tant bien que mal à échapper à leur catégorie, renâclant à assumer leur statut. Pour brouiller encore davantage les cartes, certains en donnent même de faux-airs de coupés... SUV mais pas trop ! Ce n'est pas le cas du nouveau Outlander, un modèle du segment D dont les mensurations généreuses (4,72m de long pour 1,75m de haut et 1,86m de large) et le style affirmé ne laissent pas planer le moindre doute. Esthétiquement, la quatrième génération Outlander marie une silhouette classique et rassurante avec une face avant spectaculaire, marquée par la double crosse satinée identitaire et ses multiples sources lumineuses faisant la part belle aux LED, qu'il s'agisse des minces feux avant, du bloc de projecteurs constitué de 12 LED séparées implantés en position basse ou des clignotants séquentiels à 21 LED. Le profil de l'Outlander apparaît conforme aux canons du genre : passages de roues musculeux et flancs sculptés suggérant une robustesse certaine.

À bord, pas d'excentricité mais un ensemble dégageant une impression de luxe sans esbrouffe avec un design sobre et fonctionnel, éclairé par un grand (93cm de long sur 73 cm de large) toit panoramique vitré ouvrant. Harmonie des matériaux et des couleurs, impression de qualité générale, accent mis sur le confort des occupants avec des beaux sièges avant surpiqués en losange à la fois chauffants, ventilés et massants, banquette arrière fractionnable (40/20/40) permettant au volume du coffre de passer de 495l à 1422l, climatisation multi zones, équipements de confort et d'agrément au top, notamment un système audio signé Yamaha : de quoi envisager les voyages au long cours dans des conditions optimum.

Entre l'instrumentation numérique, l'écran central haute résolution, les multiples fonctions de connectivité et les nombreuses aides à la conduite, l'Outlander est de son temps. Aucune impasse pour faciliter la vie à bord et rendre la route plus sûre. Et comme l'Outlander a vocation à être attelé, il est

équipé d'un stabilisateur de remorque intégré surveillant les éventuels louvoiements, agissant automatiquement sur les freins pour corriger le problème, voire coupant la puissance du moteur pour faciliter la reprise en main par le conducteur d'une situation mal engagée.

303 CH ÉLECTRIFIÉS

De nombreux SUV ont oublié leur vocation première : s'aventurer hors des routes bitumées en toute sécurité avec efficacité. Pas l'Outlander qui dispose d'un système de transmission intégrale dit « intelligent ». Ce S-AWC (Super All Wheel Control) assure une traction optimum selon les conditions d'adhérence grâce aux sept modes de conduite sélectionnables, notamment pour la neige, la boue ou les chemins de terre. Originalité technologique, la répartition du couple entre les essieux est effectuée par les moteurs électriques implantés sur chaque train. Avec une promesse du constructeur : « une expérience de conduite gratifiante et dénuée de tout compromis quel que soit le type de surface ».

Qui dit PHEV, dit hybride rechargeable. C'est une des spécialités de Mitsubishi, bien avant que l'électrification des moteurs thermiques ne se généralise. Autant dire que le constructeur possède une solide expérience sur le sujet. La quatrième génération Outlander est animée par un quatre cylindres essence 2,4l associé à deux blocs électriques, 85kW sur l'essieu avant et 100 kW sur l'essieu arrière pour une puissance maximum com-

binée de 225 kW (303ch). De quoi assurer en toutes circonstances. En mode exclusivement électrique, le SUV Mitsubishi peut parcourir jusqu'à 86 km à 135km/h maximum et dispose d'une autonomie totale conventionnelle dépassant les 800 km. Le tout avec des normes d'émissions n'excédant pas 19g/km de CO2. On sait que le calcul des émissions est très favorable aux hybrides rechargeables et ne correspond pas à un usage réel.

Il n'en reste pas moins que cette valeur est de premier ordre.

L'Outlander bénéficie d'une garantie de huit ans (ou 160.000 km) sur le marché français. Idem sur la batterie de traction. En outre, une assistance routière de cinq ans est prévue par le constructeur. De quoi s'intéresser de plus près à la seule et unique Mitsubishi 100% Mitsubishi.

Dominique Marée



L'habitacle propose un intérieur luxueux, mélangeant classique et moderne.

Société. Les Français continuent d'utiliser majoritairement leur voiture pour effectuer les trajets quotidiens domicile-travail. Faute d'une offre de transports publics pertinente...

Auto, boulot : ça rime toujours...

On a beau dire, on a beau faire : tous les grands discours ne résistent pas à la réalité. Pour aller travailler, une écrasante majorité de Français privilégie la voiture individuelle, qu'il s'agisse de leur propre véhicule ou d'un véhicule de fonction. Alphabet France, spécialiste des solutions de mobilité à destination des entreprises, a livré les résultats d'une étude qui le confirme : 75% des Français optent pour leur chère bagnole pour se rendre à leur travail alors qu'ils étaient 72% avant la crise sanitaire du Covid.

En moyenne, ils effectuent un trajet long de 18 km et un temps passé au volant de 25 minutes. Une distance qui rend impossible la marche à pied et compliqué l'usage d'un vélo, sauf à accepter de pédaler pendant une petite heure matin et soir par tous les temps... Les transports collectifs sont délaissés par les trois-quarts des français, essentiellement pour des raisons pratiques. Soit parce qu'ils sont inexistantes. Ou parce qu'ils trop éloignés de leur domicile ou de leur lieu de travail. Ou qu'ils exigent de multiples

correspondances allongeant à l'infini le temps de transport. Autres éléments mis en avant : la surcharge des transports collectifs aux heures de pointe ou encore leur fiabilité insuffisante (grèves, retards multiples, pannes récurrentes...), pour être gérable au quotidien. Cependant pour 18% des sondés, privilégier la voiture résulte d'une décision personnelle alors même qu'ils disposent d'une solution alternative. La voiture-cocon où on se sent protégé du monde extérieur et où on peut écouter « sa » musique, téléphoner avec le Bluetooth sans enfreindre le code de la route est un choix assumé.

La principale évolution d'un sondage à l'autre est l'importance croissante prise par l'utilisation d'une voiture électrique pour aller au boulot. Aujourd'hui, 14% des personnes interrogées sont passés au tout électrique contre 11% l'an dernier et 9% en 2023. Il y a encore du chemin à faire, même si plus de la moitié des sondés envisagent l'achat d'un modèle électrique ou hybride lorsqu'ils remplaceront leur véhicule actuel.

Dominique Marée



ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER • NUMÉRIQUE
120€



Je m'abonne pour 1 an au prix de 120 €

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet :
<https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.

Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :

Journal du Palais - Service abonnement
2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

leJournalduPalais
de Bourgogne Franche-Comté

Loïc Sébile. Depuis dix ans à la direction de l'orchestre université Besançon Franche-Comté (OUBFC), ce bisontin a donné naissance, dans la communauté de communes Loue Lison, à une compagnie et école de comédie musicale, de style Broadway. Un cas unique dans l'Est de la France.

Broadway au pays de Courbet



« **A** h ben mon vieux, si j'aurais su, j'aurais v'nu ! », suis-je tenté de répondre - empruntant les célèbres mots du petit Gibus, un brin arrangés pour l'occasion - à l'évocation par Loïc Sébile d'une comédie musicale, façon Broadway, de *La Guerre des Boutons* jouée sur les routes de France et de Suisse depuis octobre 2019 par la compagnie Allée des Cerisiers (AdC), basée à Vuillafans dans le Doubs. « Il s'agit à la fois d'une compagnie et d'une école de comédie musicale que nous avons créée avec mon épouse Pauline Pobelle et mon frère Yann Sébile. Nous sommes les seuls dans l'Est à faire ça ! Nous avons aussi créé *L'Enchanteur*, un théâtre à Amathay-Vésigneux », relate Loïc Sébile, également directeur de l'Orchestre universitaire Besançon Franche-Comté (OUBFC).

SOLFÈGE PLUTÔT QUE SAXO

Mais avant de nous prendre pour Gene Kelly, nous laissons aller à chanter sous une pluie d'été comtoise, faisons un pas de côté, claquettes au pied (*of course*), pour revenir sur la genèse du parcours artistique de Loïc Sébile. Enfant, il égraine ses premiers arpèges à l'école de musique d'Ornans, terre d'origine de ses parents. « À l'époque, je choisis le saxophone, un peu par défaut. Du côté de ma mère, tout le monde est musicien, influencé par notre oncle trompettiste à la Garde républicaine. La règle était alors de prendre, avec mes cousins, chacun un instrument différent. Et comme avec mon frère nous sommes les derniers de la lignée, nous avons été forcés de nous rabattre sur ce qu'il restait » : les percussions pour Yann et le son de Coltrane pour lui. Rapidement, le jeune Loïc jouera les vilains petits canards dans cette orchestration familiale bien rodée en préférant analyser les œuvres musicales, de l'écriture à la composition, plutôt que de souffler dans son instrument doré. Passant par le conservatoire de Besançon, il se passionne pour le solfège à Lyon avant de découvrir, à Grenoble, sa véritable vocation : la direction et l'orchestration. Il a alors l'occasion de diriger de nombreux ensembles comme Les Musiciens du Louvre, l'Ensemble national à vent d'Isère, l'Orchestre du CRR de Grenoble et l'Harmonie de Grenoble. Après une dizaine d'années passées en Rhône-Alpes, Loïc Sébile revient en BFC en 2010, la même année où il atteint les phases



Avant d'avoir sa propre compagnie et école de comédie musicale AdC, Loïc Sébile a travaillé régulièrement avec la Compagnie Evaprod en Suisse Romande et intégré les équipes créatives de *Grease*, *Hair* ou encore *Jekyll & Hyde*. Crédit : JDP.

finales du concours international de direction d'orchestre Cadaqués-Girona en Espagne. Depuis, il dirige l'Orchestre universitaire Besançon Franche-Comté composé d'une cinquantaine d'étudiants et de personnel universitaire. Son emploi du temps est un patchwork d'engagements : en plus de l'OUBFC, il a la charge d'une harmonie en Suisse, enseigne à l'école de musique d'Ornans qui l'a formé, dirige les chœurs d'enfants et orchestres d'Ornans et de Fertans et consacre entre quatre et cinq heures par jour à l'écriture musicale. « J'écris depuis tout petit. Enfant, j'avais un vieil orgue avec lequel je cherchais à reprendre les mélodies de jeux vidéo ou de dessins

« Petits, mes cadeaux de Noël étaient souvent des places pour des spectacles musicaux à Paris. »

animés ». En tant qu'orchestrateur, Loïc Sébile est souvent qualifié de « coloriste ». Ce qu'il cherche dans la musique, c'est ce qui « soutient une image, une intrigue ». Ses références vont de la musique romantique aux grands orchestrateurs de musique de film, comme John Williams et Michel Legrand. Mais c'est une autre passion, elle aussi née dans l'enfance, qui lui a

permis de donner vie à une première régionale : la création d'une école de comédie musicale. « Cet art pluridisciplinaire est une passion familiale. Petits, nos cadeaux de Noël étaient souvent des places pour des spectacles à Paris. C'est ainsi qu'avec mon frère, qui a fait le cours Florent, nous avons commencé à travailler sur l'idée d'enseigner cette discipline qui mêle théâtre, danse, chant, claquettes et acrobatie en milieu rural. Nous avons été rejoints par ma femme Pauline qui est diplômée d'une école de comédie musicale en Suisse et qui a notamment fait sept ans de cours de claquettes. » L'aventure commence pour le trio à Quingey en 2014 avec la naissance de la Compagnie Allée des Cerisiers et de deux premiers stages donnés « au fond d'un couloir ». Aujourd'hui, l'école, implantée à Vuillafans, accueille environ une centaine d'élèves par an, couvrant tous les âges (enfants, adolescents et adultes) à partir de cinq ans. Bien que cette dernière ne vise pas à former des professionnels, elle réussit à envoyer annuellement « un ou deux élèves » vers des écoles parisiennes, qu'elle embauche ensuite parfois pour ses propres productions en tant qu'intermittents. « Notre credo est de pousser la pratique amateur au max de l'exigence ». Le terrain de jeu est résolument anglo-saxon, intégrant les codes de Broadway, « y compris le merchandising et

le fameux show stopper » (clou du spectacle en bon français).

COMÉDIES MUSICALES ET STUDIOS GHIBLI

Pour faire découvrir ou de revisiter la comédie musicale, « amener à la campagne cet art profondément citadin », AdC s'est fixée pour objectif de développer des productions et des créations. En 2017, *La Petite Boutique des horreurs* voit ainsi le jour. Elle réunit huit comédiens-chanteurs issus de tous horizons (jazz, comédie musicale, cirque, théâtre) ainsi que neuf musiciens. Deux ans plus tard, c'est l'adaptation du roman de Louis Pergaud *La Guerre des Boutons*. Ce spectacle de 2h20, mêlant patrimoine comtois et

exigence scénique, a réuni « des milliers de spectateurs en Franche-Comté, puis a pris la route en France et en Suisse ». La compagnie a également eu « le plaisir de jouer l'adaptation du *Merveilleux voyage* de Nils Holgersson en Suède, pays de l'auteur ». En onze ans, une quinzaine de shows différents ont été montés intégrant amateurs et professionnels de la scène parisienne. Un défi à la fois humain et financier. « Les droits d'un musical, c'est en moyenne 5.000 € pour le jouer trois fois, sans compter la Sacem, explique Loïc Sébile. Notre modèle repose sur le sponsoring privé, et une équipe de bénévoles incroyable qui se mobilise pour chercher des fonds ». Depuis plusieurs années maintenant, AdC intervient également dans diverses structures scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) afin de faire découvrir la comédie musicale au plus grand nombre. En 2018, en recherche d'une nouvelle salle pour développer tous leurs projets, le trio tombe par hasard sur la mise en vente de l'ancienne forge du village d'Amathay-Vésigneux. Le coup de cœur est immédiat : « 85 bénévoles se sont relayés pendant quatre ans pour sa rénovation. Malgré un budget initial très serré de 20.000 € nous avons donné vie en 2022 à un véritable pôle culturel dans une commune de seulement 160 habitants ». Baptisé le Théâtre de l'Enchanteur en référence au mythe arthurien et à l'ancienne affectation des lieux, le site devrait atteindre son 10.000^e spectateur lors de la saison 2025-2026. Il réunit en un même endroit du cirque, de la musique, de la danse... Il accueille des compagnies professionnelles de la région et est également loué à des entreprises ou des structures amateurs (écoles de musique et de théâtre). À l'avenir, l'équipe souhaite que le théâtre devienne un lieu de résidence pour les artistes (avec possibilité de logement) et puisse accueillir des voyages scolaires culturels...

Récemment, Loïc Sébile a eu la chance de pouvoir s'ouvrir au cinéma, un énième rêve d'enfant. Il a été contacté pour être orchestrateur sur l'adaptation cinématographique d'une bande dessinée pour adolescents, *Les Légendaires*, qui sortira sur grand écran en janvier 2026. Il collabore ainsi avec Cécile Corbel, compositrice pour les Studios Ghibli au Japon et Simon Caby. « J'avais déjà travaillé avec Cécile sur l'orchestration d'une œuvre symphonique de son répertoire avec l'OUBFC. Ce nouveau projet confirme mon désir d'explorer à l'avenir encore davantage la musique de film. »

FREDERIC CHEVALIER



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

